

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website: www.au.int

SC21256 – 29/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1061(XXXII)

Original : anglais

**NOTE INTRODUCTIVE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
AU RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS
DE L'UNION ET DE SES ORGANES**

TABLE DES MATIÈRES

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE NELSON R. MANDELA	2
PROMOTION DE L'AGENDA DES DROITS DE L'HOMME	3
RÉSOUTRE LE PROBLÈME DE LA MIGRATION IRREGULIERE.....	6
TIRER PROFIT DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE GRACE A L'AUTONOMISATION DES JEUNES	8
PROMOTION DE LA CULTURE DE LA LECTURE.....	10
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES FLUX FINANCIERS ILLICITES	10
ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE.....	13
ASSURER LA SECURITE DES ALIMENTS POUR L'AFRIQUE	20
PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE ET DES ETENDUES SAUVAGES.....	22
PROMOTION DE LA GOUVERNANCE, DE LA DÉMOCRATIE ET DES ÉLECTIONS.....	23
REDUIRE LES ARMES AU SILENCE D'ICI 2020.....	26
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES.....	34
RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UA	35
RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE L'UNION AFRICAINE ET SES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES.....	36
RENFORCEMENT DU MULTILATÉRALISME ET DES PARTENARIATS	37
MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION SUR L'ARCHIPEL DES CHAGOS	40
MAINTENIR LA SOLIDARITÉ AFRICAINE AVEC LA PALESTINE.....	41
CONCLUSION.....	41

NOTE INTRODUCTIVE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION AU RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION ET SES ORGANES

INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

1. J'ai l'honneur de vous présenter cette Note introductive au Rapport sur les activités de l'Union africaine (UA) et de ses organes, qui rend compte des activités menées au cours de l'année dernière (janvier à décembre 2017), conformément à la décision EX.CL/Dec.943 (XXX) du Conseil exécutif de janvier 2017.

2. Étant donné qu'il s'agit de mon premier rapport en tant que Président de la Commission actuelle, laquelle a pris fonction le 14 mars 2017, je voudrais rendre un hommage spécial à l'ancienne Commission et, en particulier, à mon prédécesseur, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, pour sa gestion, son dévouement et son engagement dans la poursuite des buts et objectifs de notre Union, qui a culminé avec l'adoption de l'Agenda 2063.

3. Depuis ma prise de fonction, j'ai focalisé mon attention et celle de mon équipe sur ce que je considère comme étant des questions urgentes pour notre Union, notamment : l'agenda de la réforme, l'intégration régionale, les défis à la paix et la sécurité sur notre continent, et l'établissement de partenariats plus efficaces dans le cadre d'un ordre multilatéral global. À cet égard, j'ai entrepris nombre de visites dans différentes capitales et régions pour des concertations avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, aux fins de trouver des solutions à ces questions prioritaires. J'ai le plaisir de souligner et d'affirmer que certains de ces efforts ont commencé à donner des résultats positifs. En témoignent le nombre croissant des États membres qui mettent déjà en œuvre le prélèvement de 0,2% pour assurer notre autosuffisance financière et contribuent au Fonds de la paix, la finalisation du projet d'accord sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et du Protocole sur la libre circulation des personnes, le lancement prévu du Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM), ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de nos efforts visant à « réduire les armes au silence d'ici 2020 », y compris à travers des initiatives sécuritaires régionale mandatées pour combattre le terrorisme et le crime transnational organisé.

4. Par ailleurs, nos relations avec nos partenaires, en particulier les Nations unies et l'Union européenne (UE), ont connu des améliorations substantielles. Au nombre de ces réalisations, nous pouvons citer le Cadre conjoint de l'UA et des Nations unies pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé le 19 avril 2017. De même, le haut niveau de participation et les questions cruciales abordées lors du cinquième Sommet UA-UE à Abidjan, en novembre 2017, y compris l'investissement dans la jeunesse et le règlement de la question de la migration, ont jeté les bases d'une collaboration et d'une coordination plus efficaces pour relever ces défis.

5. Cette année, le rapport annuel est divisé en deux parties. La première partie est une section consolidée et exhaustive détaillant les activités et les progrès accomplis par l'Union et par ses organes, y compris les Agences spécialisées et les Bureaux de représentation de l'UA, pour l'année 2017. Cette partie a été publiée séparément pour qu'elle soit examinée par les organes de décision. La seconde partie est une Note

contenant mes réflexions sur les activités entreprises par l'Union et ses organes en 2017, mais également sur les défis à relever et opportunités qui s'offrent pour 2018 et au-delà. La Note comprend, le cas échéant, des recommandations sur la marche à suivre.

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE NELSON R. MANDELA

6. En octobre 2017, nos frères et sœurs d'Afrique du Sud ont célébré le centenaire d'Oliver R. Tambo, un panafricaniste engagé et pilier de la lutte de libération pour la dignité, l'égalité et une meilleure vie pour tous dans une Afrique du Sud multiraciale. Le Camarade O.R., comme il est affectueusement appelé, a joué un rôle crucial, tout comme bon nombre d'autres jeunes gens, lors de la création de la Ligue des Jeunes du Congrès national africain (ANC), qu'il a servi comme Secrétaire général. La Ligue des Jeunes de l'ANC est devenue le berceau de la lutte antiapartheid et un terreau de formation en leadership pour des générations de jeunes sud-africains et sud-africaines. Elle a inlassablement défié le régime d'apartheid, et a réussi à développer une nouvelle génération de leaders qui ont dynamisé le mouvement de libération sud-africain et intensifié la mobilisation de masse dans la lutte pour la liberté et l'équité pour tous les opprimés.

7. En 2018, l'Afrique et, en fait, le monde entier se joindront à la commémoration du centenaire de Nelson Rolihlahla Mandela, un autre grand fils de l'Afrique appelé affectueusement Madiba. Comme nous le savons tous, Madiba a consacré sa vie à lutter pour la vérité, la justice et l'égalité de tous les peuples sans considération de race, de religion ou de croyance. L'on se souviendra de sa persévérance, de sa patience et de sa quête du pardon, de la réconciliation et de la paix. Plusieurs leçons sont à retenir de la vie remarquable de Madiba, particulièrement dans le contexte des efforts de l'UA pour édifier une Afrique unie, en paix et prospère, et promouvoir la dignité des peuples africains. La tolérance et la réconciliation sont requises si le continent africain tient à aller de l'avant. Ces valeurs sont les conditions sine qua non pour «réduire les armes au silence à l'horizon 2020 ».

8. Je voudrais également rappeler que la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba, en janvier 2014, a déclaré 2014-2024 Décennie Madiba Nelson Mandela pour la Réconciliation en Afrique. M'inspirant de cette Déclaration, je propose aux organes de décision d'adopter une déclaration qui s'articulerait autour des points suivants:

- observation de l'année 2018 comme Centenaire de Nelson Mandela;
- organisation d'une réunion de haut niveau en l'honneur de Madiba lors de la trente-et-unième session ordinaire de la Conférence de l'Union prévue à Nouakchott, en Mauritanie, en juillet 2018;
- appui total de l'UA à la tenue d'un Sommet de la Paix sous le thème : « Renforcement du rôle des Nations unies dans la promotion et le maintien de la paix internationales : Renforcer l'héritage de Mandala », en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, en septembre prochain. Il convient de rappeler que l'Assemblée

générale des Nations unies a adopté, le 21 décembre 2017, la résolution A/72/L.39 par laquelle elle a décidé de tenir une réunion plénière de haut niveau dénommée Sommet de la Paix Nelson Mandela, axée sur la paix mondiale, en honneur du centenaire de la naissance de Nelson Mandela;

- appui à la proposition d'avoir une déclaration comme conclusion du Sommet de la Paix ; et
- célébration par tous les États membres de l'UA du centenaire de Nelson Mandela et renouvellement de leur engagement en faveur des idéaux et des valeurs défendus par Nelson Mandela.

PROMOTION DE L'AGENDA DES DROITS DE L'HOMME

Commémoration du trentième anniversaire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

9. Il y a trente-six ans, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) adoptait la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur le continent. Depuis l'adoption de la Charte, des progrès remarquables ont été accomplis aux niveaux national, régional et continental. Nombre d'institutions consacrées à la promotion et à la protection des droits de l'homme ont été créées et le cadre normatif y afférent enrichi, avec l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant (1990), ainsi que de nombre d'autres instruments, y compris le Protocole à la Charte sur les droits de l'homme et des peuples sur la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (1998) et le Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la Femme en Afrique (2003).

10. La Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples (CADHP) a célébré ses trente ans d'existence en novembre 2017, à Banjul, en Gambie. J'ai été représenté à la cérémonie par la Commissaire aux Affaires politiques. La commémoration des droits de l'homme implique se remémorer les victimes des violations des droits de l'homme, y compris les atrocités massives et le génocide. Il s'agit là d'une responsabilité importante du siège de l'UA bâti sur le site de l'ancienne prison centrale éthiopienne connue sous le nom de Alem Bekagn. Il y a un peu plus de quarante ans, sur ces mêmes lieux sur lesquels sont érigés ce nouveau Centre des Conférences et des bâtiments à usage de bureaux, un nombre indéchiffable de prisonniers ont été incarcérés, dont plusieurs ont été torturés et exécutés lors de la Campagne de la Terreur rouge du régime Derg. Il existe, dans cette enceinte, un modeste monument pour ces victimes et d'autres victimes des violations des droits de l'homme et de génocide en Afrique.

11. C'est dans cet esprit de promotion des droits de l'homme et des peuples que la CADHP a été créée. Même si la transformation de ces aspirations en une réalité s'avère longue, je suis sûr qu'elle sera réalisée. En effet, les deux dernières années ont marqué des jalons essentiels dans cet effort. 2016 a été l'Année des droits de l'homme et des peuples, avec un accent particulier sur les droits de la femme. En juillet 2016, la Conférence de l'Union a déclaré 2017-2026 Décennie des droits de l'homme et des

peuples en Afrique. La Déclaration a demandé à la Commission et à tous les organes de l'UA ayant un mandat en matière de droits de l'homme d'élaborer un plan d'action axé sur l'accélération de la mise en œuvre de tous les instruments de l'UA relatifs aux droits de l'homme, la sensibilisation de l'opinion et la popularisation de ces instruments, le renforcement des instruments des droits de l'homme de l'UA dans leur ensemble, la création de l'Institut panafricain des droits de l'homme et l'érection du Mémorial de l'UA pour les droits de l'homme.

12. Comme 2017 a été consacrée au thème : « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », les droits des jeunes ont également fait l'objet d'une promotion soutenue de la part de notre Union, en vue d'enraciner toutes les dimensions de la culture des droits de l'homme et des peuples sur le continent. Le thème de la Journée des droits de l'homme en 2017 : « Amélioration de la contribution des jeunes – Vers la mise en œuvre effective du Plan d'action de la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique » – a été également une confirmation de la détermination de l'Afrique à considérer comme une priorité l'autonomisation de la population croissante des jeunes pour qu'ils puissent jouer un rôle primordial dans les domaines clés du développement du continent. Accorder aux jeunes un rôle primordial dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques, ainsi qu'en ce qui concerne la soumission de rapports, et dans la gestion du rôle qui lui revient sur les plans économique et sociale est essentiel pour leur avenir et l'édification d'une Afrique plus prospère.

13. Tout en félicitant tous les États membres pour leurs efforts et contributions sur cette question, je voudrais réitérer l'engagement de la Commission à collaborer avec les parties prenantes concernées, afin de prendre les mesures courageuses nécessaires pour développer des politiques et des programmes sur les droits de l'homme axés sur les jeunes. À cet égard, j'invite tous les États membres, ainsi que les Communautés économiques régionales (CER), à prendre les mêmes engagements tant aux niveaux national que régional.

Ratification des instruments pertinents de l'Union africaine sur les droits de l'homme

14. L'amélioration du respect des droits de l'homme et des peuples sur le continent exige que tous les instruments juridiques y afférents soient promptement signés et ratifiés. À cet égard, je suis particulièrement préoccupé par le fait que, près de 20 ans après son adoption par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, à Ouagadougou, au Burkina Faso, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) n'a été ratifié que par 30 États membres au 31 décembre 2017. Parmi eux, seuls 8 ont fait la déclaration au titre de l'Article 34 (6) du Protocole, acceptant la juridiction octroyant à la Cour le pouvoir d'être saisi directement par des individus et des organisations non gouvernementales. J'invite les États membres qui ne l'ont pas fait à prendre d'urgence les mesures requises pour devenir parties au Protocole et à faire la déclaration prévue à l'Article 34 (6) du Protocole.

15. Il importe également d'accélérer l'entrée en vigueur du Protocole sur les amendements au Protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme (CAfJDH) – Protocole de Malabo – il convient de rappeler que la CAfJDH est une fusion de la CAfJDH et de la Cour africaine de justice et que le Protocole y relatif a été adopté par le Sommet de l'UA tenu à Sharm El Sheikh, en Égypte en juillet 2008. Le Protocole de Malabo étend la juridiction de la CAfJDH en cours de création aux crimes relevant du droit international et aux crimes transnationaux, y compris les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide. L'entrée en vigueur du Protocole renforcera l'état de droit comme fondement de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité sur le continent, et lui permettra de répondre aux préoccupations soulevées au regard des enquêtes initiées par la Cour pénale internationale (CPI) en Afrique et de faire la preuve de l'engagement et de la capacité de l'Afrique à gérer la question de l'impunité. La Commission a élaboré un plan d'action pour recueillir les quinze (15) instruments de ratification nécessaires pour l'entrée en vigueur du Protocole de Malabo d'ici 2018. Le plan a été approuvé par le Comité ministériel à composition non limitée sur la CPI en septembre 2017, et sa mise en application commencera en 2018. J'invite les États membres à faire de ce mécanisme africain important une réalité en 2018.

Travail et droits de l'enfant

16. La région africaine est, avec les régions asiatique et du pacifique, accueille neuf enfants sur dix victimes du travail des enfants. Selon les statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Afrique occupe la première place au monde en termes de pourcentage du travail des enfants – un cinquième - et de nombre absolu d'enfants au travail – 72 millions en 2016 comparé à 59 millions en 2012. Cet accroissement significatif s'est produit malgré des politiques ciblées exécutées par les Gouvernements africains les efforts déployés au niveau régional pour lutter contre le travail des enfants.

17. Afin de relever ce défi, la Commission est en train d'élaborer un plan d'action qui mettra à contribution les organes de décision et institutions de l'UA. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui stipulent que « Chaque enfant sera protégé de toutes les formes d'exploitation économique et de l'exercice de tout travail censé être dangereux ou susceptible d'entraver le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant », et d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui prévoit l'élimination de toutes les formes du travail des enfants en 2023. Ces objectifs sont conformes à la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD), qui prévoit des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, éliminer l'esclavage des temps modernes et le trafic des êtres humains, et assurer interdiction et l'élimination des pires formes du travail des enfants d'ici 2025, ainsi que l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes.

18. En réalité, les droits de l'enfant, en général, requièrent une attention urgente, en particulier dans le contexte de la nature changeante des conflits et crises en Afrique, caractérisés, parfois, par une violence extrême, faisant peser de nouvelles menaces pour la protection des enfants sur le continent. À cet égard, j'appelle les États membres à collaborer avec le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) pour s'attaquer à ces problèmes et à d'autres relatifs au bien-être des enfants

sur le continent. Je recommande vivement aux États membres de faciliter l'accès direct du CAEDBE à la CAfDHP, afin de contribuer à la création d'un système de droits de l'homme à plusieurs niveaux, cohérent et unifié qui réponde aux vulnérabilités particulières des enfants sur notre continent.

RÉSOUTRE LE PROBLÈME DE LA MIGRATION IRREGULIERE

19. L'incidence accrue de la migration irrégulière de jeunes Africains – essentiellement des hommes, même si le nombre de femmes et d'enfants migrants est en augmentation - est une plaie béante pour le continent. Comme nous le savons tous, la migration, en elle-même, n'est pas un problème. En effet, la migration a été historiquement une force positive dans le monde. Ce sont les circuits de plus en plus irréguliers par lesquels elle se déroule sur le continent, avec les conséquences qui en découlent en termes de mise en péril de la vie des migrants et de violation de leurs droits fondamentaux, qui posent problème. L'incitation à émigrer est essentiellement liée au manque d'opportunités dans les pays d'origine et à l'illusion que, même si la vie est pénible ailleurs, elle est meilleure qu'à domicile. Au début du mois de janvier 2018, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) estimait qu'il y avait environ 576.000 migrants africains dans ce pays, représentant 31 nationalités, soit 93% des migrants en Libye. Ce chiffre comprend tant les nouveaux arrivants que les migrants qui sont en Libye depuis plus de six mois.

20. En novembre dernier, à la suite de rapports révélant l'existence de marchés d'esclaves en Libye, où de jeunes Africains ont été vendus aux enchères, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai fermement condamné ces actes ignobles en total décalage avec les idéaux de notre Organisation et les instruments africains et internationaux pertinents. J'ai appelé à la fin immédiate de ces actes et à d'autres de traite d'êtres humains, salué l'annonce par les autorités libyennes du lancement d'une enquête et demandé à la CADHP d'initier des investigations pour soutenir les autorités libyennes. J'ai décidé de dépêcher un Envoyé spécial en Libye pour consultation avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, afin de convenir de mesures concrètes pour appuyer les efforts déployés en vue de remédier au sort des migrants africains en Libye.

21. La situation des migrants africains bloqués en Libye a été longuement discutée lors de la réunion ministérielle du Comité technique spécialisé (CTS) sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées internes en Afrique, tenue en octobre 2017 à Kigali (Rwanda). La réunion a invité les États membres dont les ressortissants sont bloqués en Libye à intensifier leurs efforts de rapatriement et de réintégration. Le représentant libyen a demandé l'appui de l'UA aux efforts déployés par son pays.

22. La Commissaire aux Affaires sociales s'est rendue à Tripoli du 26 au 28 novembre 2017, en tant qu'Envoyée spéciale. Elle a rencontré le Président du Conseil présidentiel de Libye et le Premier ministre du Gouvernement d'accord national et d'autres parties prenantes, ainsi que des représentants de la communauté africaine en Libye. Mon Envoyée spéciale a visité un centre de détention placé sous le contrôle des autorités libyennes, qui accueille environ 3 800 migrants. Réaffirmant l'engagement de l'UA à œuvrer avec les autorités libyennes, elle a souligné la nécessité d'intensifier les évacuations humanitaires volontaires en collaboration avec l'OIM et d'autres parties concernées. Le rapatriement ou le retour volontaire assisté de 15 000 à 20 000 migrants

bloqués dans les centres de détention du Gouvernement a été fixé comme objectif à réaliser avant la fin de janvier 2018.

23. J'ai également lancé des consultations de haut niveau afin de mobiliser l'appui international nécessaire à la recherche d'une solution pratique à ce problème. À cet égard, une réunion tripartite rassemblant l'UA, l'UE et les Nations unies s'est tenue le 29 novembre 2017, en marge du cinquième Sommet UA-UE à Abidjan. La réunion a convenu de mettre en place un Groupe de travail conjoint chargé de sauver et de protéger la vie des migrants et des réfugiés le long des routes de migration, notamment en Libye, ainsi que pour accélérer les retours volontaires assistés vers les pays d'origine et la réinstallation des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Le Sommet UA-UE a adopté une déclaration commune dans laquelle les deux parties ont condamné avec la plus grande fermeté la mise aux enchères de migrants africains et exprimé leur ferme volonté à travailler ensemble pour mettre immédiatement fin à ces pratiques criminelles et assurer le bien-être des migrants et des réfugiés africains. Le Sommet a également convenu de lancer une campagne à grande échelle pour sensibiliser les jeunes aux dangers de tels voyages périlleux et les mettre en garde contre les réseaux de trafiquants.

24. Le Groupe de travail conjoint UA - UE - Nations unies a tenu sa première réunion le 4 décembre 2017, au siège de l'UA, à Addis-Abeba. Ce Groupe, que préside la Commissaire aux Affaires sociales, a convenu d'agir à plusieurs niveaux : politique et opérationnel. Le Groupe de travail s'est fixé comme objectif immédiat le rapatriement sur une base volontaire, dans un délai de 6 semaines d'au moins 15 000 migrants identifiés dans les centres de détention du Gouvernement. En attendant, des efforts continueront à être déployés pour régler d'autres questions connexes, y compris l'appui aux personnes les plus vulnérables, avec des solutions alternatives à la détention, ainsi que la fermeture de tous les centres de détention et la fin de la criminalisation des migrants. Le Groupe de travail conjoint a tenu sa deuxième réunion à Bruxelles le 14 décembre 2017.

25. Le 5 décembre 2017, j'ai rencontré les Représentants permanents de vingt-deux États membres ayant des ressortissants bloqués en Libye ou partageant une frontière avec la Libye. J'ai saisi cette occasion pour les informer des efforts déployés par l'UA en coopération avec les partenaires. J'ai appelé les États membres concernés à dépêcher des agents consulaires pour fournir rapidement des services consulaires, y compris l'identification de leurs nationaux et l'émission d'urgence de titres de voyage en faveur de ces derniers. J'ai également exhorté les autorités libyennes à assurer la sécurité des migrants se trouvant dans les centres de détention contrôlés par le Gouvernement, à faciliter l'accès à tous les centres de détention des agents consulaires des pays d'origine et des fonctionnaires de l'UA et de l'OIM, et à délivrer des autorisations de vol et d'atterrissage à tous les opérateurs aériens transportant des migrants. J'ai également remercié les États membres qui ont promis un soutien logistique et/ou proposé d'accueillir des migrants à réinstaller, et ce dans le cadre de la solidarité africaine, et exhorté les autres États membres de l'UA à contribuer à ces efforts. Par la suite, le 11 décembre 2017, j'ai écrit au Président du Conseil présidentiel de Libye pour demander que des mesures soient prises rapidement pour faciliter les efforts de rapatriement et de réinstallation des migrants africains.

26. Je suis heureux d'indiquer que des progrès importants ont été accomplis avec le rapatriement volontaire de plus de 11 500 migrants africains avec l'appui de l'OIM et les retours directs organisés par les États membres. Un certain nombre de pays africains concernés ont pris, avec le soutien de l'OIM, des mesures à cet égard. Ces efforts doivent être renforcés, et la Commission continuera à mobiliser l'aide internationale à cette fin. Dans le même temps, toute résolution durable de la question des migrants africains doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale visant à s'attaquer aux causes profondes du phénomène et à rétablir la sécurité et la stabilité politique en Libye.

27. En ce qui concerne l'enquête de la CADHP, au moment de la finalisation de ce rapport, la Commission attendait une réponse à sa demande de mener une mission en Libye. Dans ma lettre précitée au Président du Conseil présidentiel de Libye, j'ai instamment demandé une coopération entière avec la CADHP. Je vais continuer à suivre cette question.

Tirer profit du dividende démographique grâce à l'autonomisation des jeunes

28. Le continent africain compte la population la plus jeune du monde, avec plus de 400 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans. Plus de 75% des Africains ont de moins de 35 ans. En 2025, un quart de la jeunesse mondiale sera africaine, et en 2040, ils constitueront la main-d'œuvre la plus nombreuse du monde. Exploiter cette ressource est donc essentiel pour la prospérité partagée, la paix et la sécurité collectives, et la prise en compte de l'Afrique dans les affaires mondiales. Une telle explosion de la démographie appelle un investissement accru dans le domaine du développement économique et social. C'est la prise de conscience de l'importance de cette ressource humaine qui a amené la Conférence de l'Union, dans sa décision/AU/Dec.591 (XXVIII), à adopter le thème de l'UA pour l'année 2017 : « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse, » et à appeler à l'élaboration d'une feuille de route complète avec des résultats et des étapes clairs, qui guidera les États membres et les CER dans les actions concrètes à entreprendre pour tirer parti du dividende démographique en Afrique. Le Président Idriss Deby Itno du Tchad a été nommé leader du Thème de l'année pour en promouvoir la mise en œuvre.

29. L'année 2017 a servi de tremplin pour une action globale d'émancipation de la jeunesse à travers le prisme du dividende démographique. Cependant, il importe de souligner que l'actualisation du dividende démographique va au-delà de 2017 et nécessite des efforts concertés et soutenus de la part de toutes les parties prenantes. Lors du Sommet de juillet 2017, la Conférence de l'Union a préconisé des actions allant au-delà de 2017 pour maintenir le l'élan créé.

30. Dans le cheminement vers 'l'Afrique que nous voulons', il est indispensable de veiller à ce que les jeunes aient des emplois, mais surtout à ce que ces emplois soient décents et productifs. À cet égard, toute discussion doit commencer avec la reconnaissance de la nécessité de développer des entreprises durables en tant que vecteurs de création d'emplois. Les jeunes sont souvent marginalisés financièrement, ce qui rend extrêmement difficile, voire impossible, l'accès au capital de départ. En 2017, la Conférence de l'Union a affecté un pour cent du budget-programme au financement du Fonds pour la jeunesse. Les consultations avec les principales parties prenantes pour

l'élaboration de l'architecture de gestion du Fonds ont bien progressé, et le Fonds sera opérationnel à partir de 2018.

31. Un des problèmes majeurs que rencontre l'Afrique est lié à l'inadéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail. En 2017, la Commission a organisé une conférence sur le thème « l'Afrique parle d'emploi » (AfricaTalksJobs), qui a réuni des décideurs politiques, des universitaires, des donateurs, la société civile et, surtout, le secteur privé en tant qu'employeur, pour s'interroger sur la crise du chômage et du sous-emploi, réfléchir à des solutions potentielles et s'engager à collaborer. Au cours de cette conférence, le secteur privé s'est engagé à œuvrer au développement des compétences avec d'autres parties prenantes. Le format de la conférence « l'Afrique parle d'emploi » sera maintenu en tant qu'outil de responsabilisation mutuelle, et inclura également des collaborations virtuelles pour en accroître l'efficacité et faire un usage judicieux des ressources limitées disponibles.

32. De même, avec la prise de conscience accrue du rôle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans la création d'emplois, la Commission travaille avec les États membres, dans le cadre de la stratégie de l'EFTP de l'UA, à une approche pratique pour améliorer systèmes et normes. En 2017, la Commission a lancé un processus d'évaluation des systèmes d'EFTP dans le but d'en améliorer la mise en œuvre. L'objectif est de renforcer considérablement cette action en 2018. De même, en collaboration avec le Gouvernement allemand, la Commission a lancé l'initiative Compétences pour l'Afrique comme projet pilote pour mobiliser le financement et le soutien technique nécessaire en vue de l'amélioration des compétences.

33. La Commission met en œuvre un certain nombre de programmes d'interaction avec les jeunes pour que les jeunes Africains continuent de jouer un rôle important dans la construction de l'Afrique que nous voulons, tout en améliorant leurs aptitudes à diriger. Le Programme des jeunes volontaires de l'UA a traditionnellement servi d'outil pour l'autonomisation des jeunes grâce au bénévolat. En 2017, la Commission a pris du recul, afin d'évaluer le programme et renforcer significativement sa portée. C'est ainsi qu'une nouvelle stratégie a été élaborée pour répondre à certains des besoins essentiels du continent. À titre d'exemple, la Commission déploie des jeunes volontaires pour aider le Centre de prévention et de lutte contre les maladies en Afrique (CDC-Afrique) à établir des centres régionaux, afin de renforcer les capacités à répondre efficacement aux flambées de maladies. Le programme révisé propose également d'augmenter le nombre de jeunes volontaires à déployer annuellement 60 à 150. La stratégie permettra, en outre, à la Commission de renforcer la collaboration avec les États membres et les CER, ainsi que de travailler avec les anciens volontaires de l'UA pour renforcer le rôle des jeunes par le biais du mentorat. Enfin, la Commission a institutionnalisé le Modèle UA en tant que moyen de rapprocher l'Organisation des jeunes Africains.

34. J'appelle tous les États membres à respecter leur engagement en faveur de l'épanouissement de la jeunesse. En particulier, j'exhorte les pays qui ne l'ont pas fait à prendre les dispositions requises pour devenir parties à la Charte. À ce jour, 42 États membres ont signé la Charte et 38 l'ont ratifiée. J'exhorte tous les États membres à accroître le financement du développement de la jeunesse aux niveaux national, régional et continental.

Promotion de la culture de la lecture

35. Toute une génération de jeunes Africains a grandi avec une connaissance limitée des grands écrivains africains. Notre continent a produit d'excellents auteurs de fiction, de dramaturges et des universitaires spécialisés en sciences humaines. Cette abondante littérature offre une ressource inestimable aux jeunes qui veulent s'instruire et s'autonomiser.

36. Le nombre de livres produits sur le continent, le nombre de bibliothèques et de libraires et, surtout, le nombre de lecteurs sont bien trop peu nombreux. Nos grands écrivains tels que Léopold Sedar Senghor, Wole Soyinka, Birago Diop, Chinua Achebe, Ahlem Mosteghanemi, Ngugi Wa Thiongo, Nurudin Farah, Buchi Emecheta, Chimamanda Ngozi Adichie, Ishmael Beah, Leila Abouleila, Nadifa Mohamed, Breyten Breytenbach, Binyawanga Wainana, Naguib Mahfouz, Ken Bugul, Leonaro Miano, Alain Mobanckou et Ben Okri, pour n'en citer que quelques-uns, ne sont pas assez connus de nos jeunes, d'autant que les systèmes éducatifs n'ont pas promu de manière volontariste le contenu africain dans les programmes d'études. En outre, la culture de la lecture est menacée par la domination croissante des médias sociaux. Dans ce contexte, je félicite les Ministres africains responsables de l'Education, de la Science et de la Technologie, qui, lors de leur dernière réunion statutaire en octobre 2017, au Caire (Egypte), ont appelé au développement de programmes pour promouvoir la culture de la lecture chez les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que les écrivains du continent et un contenu africain dans les programmes d'éducation, et ce conformément à la Stratégie pour l'éducation continentale adoptée par la Conférence de l'Union en janvier 2016.

37. La Commission entend inverser cette tendance en offrant un mécanisme et une opportunité de célébrer les écrivains et les lecteurs du continent. À cette fin, la Commission prévoit de créer un prix pour les écrivains africains et une Semaine africaine de la lecture. Au cours des années à venir, la Commission fera usage de tous les moyens disponibles pour rehausser le profil et le statut des écrivains, des éditeurs, des libraires, et des bibliothécaires et, partant, promouvoir une culture de la lecture sur le continent. A cette fin, la Commission travaillera en étroite collaboration avec le Comité des Dix chefs d'État et de Gouvernement chargé de promouvoir l'éducation sur le continent. J'ai la ferme conviction que la Commission contribuera, à travers ces initiatives, à l'épanouissement et à l'autonomisation de tous les jeunes Africains.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Thème de l'année 2018 : Année de la lutte contre la corruption en Afrique

38. L'adoption en 2003 de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption et son entrée en vigueur en 2006 ont donné l'espoir à de nombreux Africains de voir les Gouvernements du continent faire montrer d'une plus grande détermination dans la lutte contre la corruption. À ce jour, quarante-neuf États membres ont signé la Convention, dont trente-huit l'ont ratifiée. Les progrès réalisés sont certes louables, mais il est préoccupant de constater que quinze (15) ans plus tard, la corruption conserve son emprise sur le continent, ayant pris des facettes multiples. Elle continue d'entraver les efforts visant à promouvoir la gouvernance démocratique, la transformation socio-

économique, ainsi que la paix et la sécurité. Elle crée des inégalités et érode les fondements de l'État de droit.

39. L'Agenda 2063 reconnaît que la bonne gouvernance est l'une des conditions préalables à une Afrique prospère et en paix. Il en découle que la lutte contre la corruption revêt une grande urgence. En déclarant 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique, les organes de décision ont renouvelé l'engagement de l'Afrique à œuvrer à l'élimination de ce fléau. Le thème de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique (Projet 2018) est : « Éradiquer la corruption : une voie viable pour la transformation de l'Afrique ». Le Président Muhammadu Buhari du Nigéria a été désigné Leader pour promouvoir l'Année de la lutte contre la corruption. L'objectif général de l'Année de lutte contre la corruption en Afrique est de combattre la corruption et l'impunité sur le continent comme une voie viable pour assurer une Afrique prospère et en paix. Les objectifs spécifiques du thème de l'Année sont les suivants :

- évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la lutte contre la corruption, et adopter les bonnes pratiques qui ont émergé depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la corruption ;
- créer les conditions requises pour que la société civile et le secteur privé puissent activement participer à la lutte contre la corruption en Afrique ;
- évaluer le niveau de ratification, d'appropriation et de mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux ayant un impact direct sur la lutte contre la corruption au niveau national ;
- encourager les États membres à élaborer des politiques, des plans d'action et des programmes pour renforcer le combat contre la corruption en Afrique ;
- élaborer une Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs africains placés sous juridictions étrangères ;
- apporter un appui technique aux États membres dans le cadre de la lutte contre la corruption ; et
- contribuer à la mise en œuvre des politiques ayant pour objectif de combattre la corruption.

40. J'espère que les États membres, les CER, les organisations de la société civile, les citoyens africains, les Organes de l'UA et toutes les autres parties prenantes joindront leurs efforts, afin d'éradiquer la corruption de la vie des millions d'Africains touchés par ce fléau, notamment les populations pauvres et marginalisées. Il est attendu des États membres qu'ils assurent davantage l'appropriation et la mise en œuvre de tous les instruments de l'UA et des CER. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'une lutte ciblée et déterminée contre la corruption contribuera de manière substantielle à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la mise en œuvre d'autres programmes pertinents de développement.

Flux financiers illicites

41. Je tiens à rappeler que, compte tenu de l'effet néfaste des flux financiers illicites sur l'Afrique, la quatrième Conférence annuelle conjointe UA-Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique a adopté une résolution, mandatant la mise en place d'un Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique. Dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki, ce Panel a été inauguré en février 2012.

42. L'on estime que le continent a perdu plus d'un trillion de dollars au cours des 50 dernières années en raison des flux financiers illicites, ce qui représente environ l'ensemble de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique au cours de la même période. Considéré comme de l'argent gagné, transféré et utilisé de manière illégale, les flux financiers illicites privent l'Afrique de plus 50 milliards de dollars par an.

43. La pratique répandue des flux financiers illicites en Afrique contribue à l'affaiblissement de la capacité des États à gouverner. Elle affecte, par ailleurs, la capacité du continent à financer de manière adéquate son programme de développement. Les flux financiers illicites constituent une préoccupation majeure, compte tenu des niveaux actuels très élevés de pauvreté, des besoins en matière de ressources et de l'évolution de l'environnement international, notamment celui de l'aide publique au développement à travers le continent.

44. Selon les estimations actuelles, les activités commerciales (la pratique de la tarification abusive, la surestimation des prix, la surfacturation des services et des biens incorporels, l'octroi des contrats de manière inéquitable) et l'évasion fiscale sont les facteurs qui contribuent le plus aux flux financiers illicites, à hauteur de 65 pour cent ; les activités criminelles (notamment le blanchiment d'argent, le trafic illicite d'êtres humains et la contrebande, le trafic de la drogue et d'armes, etc.) représentent 30 pour cent ; la corruption et les abus de pouvoir, environ 5 pour cent. Bien qu'il soit reconnu de manière générale que la corruption facilite l'ensemble des aspects des flux financiers illicites, les chiffres montrent que l'importance de ce fléau est limitée.

45. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que les sources des flux financiers illicites proviennent de l'Afrique. La responsabilité fondamentale d'éradiquer les sources de ces flux incombe donc aux États membres. Cette question exige une action urgente de notre part, parce que les données actuelles montrent qu'une action prompte visant à combattre les flux financiers illicites de l'Afrique permettrait, dans un avenir proche, d'apporter une source importante de financement pour les programmes de développement aux niveaux continental et mondial, notamment l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030. Par ailleurs, combattre avec succès les flux financiers illicites aura un impact positif en termes de gouvernance, ce qui ne fera que contribuer à l'amélioration du climat des affaires.

46. La vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union a adopté, en janvier 2015, une Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites, qui, entre autres : (i) engage les États membres à mettre en œuvre les recommandations du Panel de haut niveau ; (ii) demande au Panel de haut niveau de veiller à la mise en œuvre de manière globale de ces recommandations ; et (iii) demande à la Commission, à travers le Panel, de soumettre

chaque année des rapports intérimaire à la Conférence de l'Union. Conformément à la Déclaration spéciale de l'UA, le Panel a élaboré, sous forme d'une matrice, un Plan d'action, axé sur les résultats, afin d'orienter et de documenter, de manière périodique, les mesures prises par les pays africains dans le cadre de la lutte contre les flux financiers illicites. Cette matrice comprend des propositions d'action qui couvrent 24 thématiques différentes sur la base des principales recommandations du Panel de haut niveau. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Déclaration spéciale, la Commission continuera de travailler en étroite collaboration avec les États membres, pour veiller à ce que les États réagissent aux propositions faites et prennent les mesures nécessaires pour en assurer le suivi. À cet effet, j'ai récemment adressé une correspondance aux Ministres des Finances de l'ensemble des États membres dans le but de solliciter leur soutien et leur coopération.

47. Au cours de l'exercice 2017, la Commission a continué à apporter son soutien aux efforts du Panel de haut niveau, afin de mobiliser un appui international et de nouer des alliances sur cette thématique. Je voudrais féliciter le Groupe africain aux Nations unies, dont l'initiative a conduit à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2016. J'invite le Groupe africain à aller jusqu'au bout de sa démarche, en assurant la mise en œuvre intégrale de cette résolution.

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Perspectives économiques de l'Afrique en 2017

48. L'économie de l'Afrique a connu une croissance globale de 3,1% en 2017, après avoir enregistré sa plus faible croissance, à 1,7% en 2016. Cette reprise est due à la légère hausse des cours des produits de base et à l'amélioration des conditions au plan national, ainsi qu'une meilleure gestion macroéconomique. L'augmentation de la consommation des ménages et des investissements a favorisé la reprise de la croissance en Afrique, en dépit des prix relativement bas des produits de base, des conditions météorologiques défavorables et des conditions économiques fragiles de nombreux pays. L'Afrique est, après l'Asie de l'Est et du Sud (5,9%), la deuxième région du monde qui a le taux de croissance le plus rapide, dépassant l'Europe du Sud-Est (2,5%), et l'Amérique latine et les Caraïbes (1%).

49. La croissance est restée relativement forte dans la plupart des pays africains, malgré le ralentissement de l'économie mondiale depuis la mi-avril 2014. Plus de 70 pour cent des pays africains ont enregistré une croissance moyenne supérieure à 3 pour cent en 2017. Environ 25 pour cent des pays africains ont connu une croissance moyenne de 5 pour cent ou plus, en 2017. La reprise dans certaines grandes économies et la croissance soutenue dans d'autres économies ont consolidé la croissance du continent, en 2017. De manière générale, des économies plus petites et non tributaires des produits de base ont fait preuve d'une plus grande résilience en 2017, et une grande hétérogénéité a été notée entre les sous-régions et entre les groupements économiques.

50. Malgré l'atténuation des tensions inflationnistes dans certains pays, en 2017, l'inflation est restée élevée, se situant à un taux de 13% en 2017 par rapport à 10% en 2016. Les effets de la hausse des prix du pétrole, l'augmentation de la demande intérieure

et les dévaluations de monnaies ont entraîné une augmentation des coûts des exportations, ce qui a exacerbé les pressions inflationnistes sur le continent. Cependant, ces pressions inflationnistes pourraient être atténuées, dans une certaine mesure, par des politiques monétaires restrictives et l'augmentation de la production agricole dans certains pays. De même, la volatilité du taux de change de beaucoup de monnaies nationales enregistrée en 2016 s'est atténuée, et les devises sont devenues plus stables en 2017.

Performance commerciale et industrielle de l'Afrique

51. Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté de 8,9% en 2017, soit le double du taux de croissance du commerce mondial des marchandises qui est de 4,3 pour cent, grâce au redressement de l'économie mondiale, en particulier de l'économie des partenaires commerciaux de l'Afrique, et à la reprise globale de l'activité commerciale au niveau mondial. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, les exportations de l'Afrique vers la Chine ont augmenté de 46 pour cent, les exportations de produits agricoles se situant à 18 pour cent par rapport à la même période en 2016. Les fortes hausses des prix des produits de base, tels que le cuivre depuis le début de l'année 2017 ont contribué à l'accroissement considérable des échanges commerciaux avec la Chine. Le volume du commerce total de la Chine avec l'Afrique a augmenté de 16,8% au cours du premier trimestre de l'année 2017.

52. Mais, les exportations de l'Afrique vers le reste du monde sont peu diversifiées et sont dominées par les produits de base, principalement les hydrocarbures et des ressources minérales. De 2010 à 2015, les hydrocarbures ont constitué 55 pour cent des exportations de l'Afrique, et les articles manufacturés 18 pour cent seulement. Malgré les efforts d'industrialisation de l'Afrique, la part du secteur manufacturier dans les exportations mondiales de produits manufacturés reste inférieure à 1 pour cent. Et cette part ne cesse de diminuer depuis 2010. C'est dire que la diversification des économies est un impératif pour l'Afrique.

53. L'Afrique continue d'être au bas de l'échelle des chaînes de valeur mondiales. L'industrialisation en Afrique peine à démarrer. Les exportations totales de l'Afrique continuent d'être dominées à plus de 60 % par des produits de base, à faible valeur ajoutée. Les pays africains dépensent environ 30 milliards de dollars par an pour importer des aliments transformés à partir de produits qui sont souvent abondants sur le continent. Cette situation peut être inversée par la transformation à valeur ajoutée des produits agro-alimentaires, qui pourrait contribuer à la création d'innombrables emplois, en particulier pour la population croissante de jeunes. À cet égard, l'UA a entrepris d'élaborer une stratégie des produits de base, qui constitue un instrument crucial pour la transformation structurelle de l'Afrique, la création de valeur ajoutée et l'industrialisation par les produits de base.

54. La part du commerce intra-africain a augmenté de 10 à 16 pour cent dans le volume total du commerce de l'Afrique au cours des cinq dernières années. Mais, le niveau du commerce intra-africain reste faible par rapport au commerce intra-régional d'autres régions du monde, avec un taux de 70% pour l'Union européenne (UE), 52 % pour l'Asie et 26 pour l'Amérique du Sud.

Développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises (PME)

55. Dans les économies des pays africains, les PME représentent plus de 90 % des entreprises, contribuent plus de 50% au PIB, et créent environ 63% des emplois dans les pays à faible revenu. Malgré leur importance, le développement des PME n'est pas une priorité dans les politiques des pays. La fourniture du soutien nécessaire aux PME en Afrique, en particulier au secteur manufacturier, permettrait au continent de créer des emplois pour ses jeunes et de valoriser davantage les produits locaux, tout en maximisant les chaînes de valeur régionales. C'est pourquoi, la Commission, en collaboration avec les CER, a élaboré un projet de stratégie pour les PME, pour examen par les Ministres chargés du commerce, de l'industrie et des ressources minérales.

56. J'observe avec regret que le développement du secteur privé en Afrique, y compris les PME, continue d'être entravé par de nombreuses difficultés. L'environnement dans lequel opèrent les PME pourrait être rendu plus favorable par de meilleurs cadres institutionnels qui permettent le développement des capacités qui leur permettraient de sortir du statut « d'informel », et l'accès nécessaire au financement pour stimuler les innovations et encourager la participation des PME aux processus d'industrialisation et aux chaînes de valeur. Le secteur privé en Afrique est également confronté à des défis liés au manque de compétences et à l'inadéquation de ces compétences, ce qui réduit sa capacité à jouer son rôle de catalyseur du développement industriel et de la transformation générale du continent. Par exemple, selon la Fondation pour le renforcement des capacités de l'Afrique, il faudra 4 millions d'ingénieurs supplémentaires et 70.000 agronomes supplémentaires pour assurer le développement industriel de l'Afrique.

Perspectives à moyen terme et voie à suivre

57. Les perspectives de croissance de l'Afrique semblent favorables, à moyen terme, et semblent soutenues par une gestion macroéconomique prudente et une forte demande intérieure, ainsi que par l'augmentation des investissements publics et privés. La croissance devrait s'établir à 3,6% en 2018 et à 3,8% en 2019. Cependant, la lenteur de la reprise des économies des pays avancés et des pays émergents, et le resserrement des marchés financiers des pays développés pourraient affecter négativement la demande des produits d'exportations et réduire les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique. Les niveaux de l'endettement public sont supportables, mais ils restent élevés, ce qui nécessite que les fonds empruntés soient investis dans les secteurs productifs afin d'obtenir des retours sur investissement pouvant permettre le remboursement rapide des prêts et l'amélioration des perspectives de croissance des pays.

58. Étant donné les perspectives économiques actuelles du continent, je voudrais attirer l'attention sur les points suivants :

- i) L'Afrique doit diversifier son économie et créer la valeur ajoutée par l'industrialisation fondée sur les produits de base, en augmentant la productivité dans les secteurs agricole et non agricole.

- ii) La promotion de l'industrialisation de l'Afrique doit continuer de répondre aux besoins des entreprises privées, en particulier les PME parce qu'elles constituent l'épine dorsale du secteur privé africain. Le continent doit incontestablement promouvoir la politique du « Fabriqué en Afrique », dans laquelle le secteur privé, en particulier les PME, a un rôle crucial à jouer.
- iii) L'Afrique doit harmoniser ses politiques industrielles avec d'autres politiques, y compris les politiques commerciales dont l'objectif est de promouvoir la création de la valeur ajoutée et la diversification économique. Ces politiques pourraient être entre autres le « protectionnisme intelligent », qui permettra aux secteurs industriels naissants d'améliorer leur productivité grâce à l'apprentissage par la pratique, la modernisation des technologies, le soutien des grandes entreprises et la réduction des tarifs douaniers sur les intrants importés par le secteur industriel. Les politiques industrielles doivent également être axées sur le développement des services aux producteurs, tels que la conception, la commercialisation et la promotion de la marque, qui contribueront à la promotion du « Fabriqué en Afrique ».
- iv) On ne soulignera jamais assez l'importance de la mobilisation des fonds en faveur du secteur privé en Afrique. La promotion du développement des marchés financiers afin de mobiliser les ressources nationales en faveur du développement à long terme et de les rendre accessibles à tous les acteurs économiques pourrait considérablement contribuer au renforcement des capacités du secteur privé africain et lui permettre de participer au processus d'industrialisation et au développement des chaînes de valeur. Aux niveaux régional et continental, l'utilisation des flux financiers transfrontaliers provenant de la Diaspora africaine pourrait être cruciale pour le développement du continent. Les initiatives visant à améliorer l'utilisation des envois de fonds, à réduire les coûts connexes, à mobiliser des fonds à des fins d'investissements, pourraient contribuer à mobiliser les fonds de la Diaspora en faveur du processus d'industrialisation des pays africains.
- v) Il est également important de souligner que notre continent devra activement promouvoir tous les moyens viables de mobilisation des ressources, internes et externes, y compris la mobilisation de l'excédent de liquidités dans le secteur bancaire pour le développement (en particulier les projets de développement à long terme) et la lutte contre les flux financiers de sources illicites vers l'étranger
- vi) Les États membres devraient renforcer les plates-formes de dialogue public-privé à tous les niveaux, afin de mettre à profit la bonne volonté du secteur privé pour en faire un partenaire fiable dans le développement de l'Afrique. La ZLEC est un exemple typique, dans la mesure où le succès de l'initiative repose, dans une large mesure, sur la capacité à faire participer le secteur privé tout au long du processus - des négociations à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation.

Intégration régionale

59. L'intégration économique accélérée est cruciale pour notre développement et la prospérité de nos populations. C'est un impératif et non pas une option. Associée à la libre circulation des personnes et des biens à travers le continent, l'intégration fournira, sans aucun doute, des solutions africaines à la pauvreté et au fléau de l'immigration illégale.

60. Il me plaît de rapporter que des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de notre agenda d'intégration, surtout en ce qui concerne la mise en place de la **Zone de libre-échange continentale (ZLEC)**. Au début du mois de décembre 2017, le gouvernement du Niger a accueilli la quatrième réunion des ministres du commerce de l'UA. La réunion de Niamey, à laquelle j'ai participé, marque la fin de la première phase des négociations de la ZLEC, conformément à la décision adoptée par la Conférence de l'Union en juin 2015 à Johannesburg. Les ministres du Commerce ont en particulier approuvé l'Accord portant création de la ZLEC, ainsi que le Protocole relatif au commerce des services. Le 8 janvier 2018, j'ai adressé une correspondance à tous les chefs d'État et de gouvernement pour les tenir informés des progrès accomplis et pour solliciter leur soutien continu à la conclusion du processus de négociation de la ZLEC. Le Président Issoufou Mahamadou, en sa qualité de leader pour la ZLEC, soumettra un rapport à la Conférence. J'ai confiance que la Conférence approuvera les recommandations contenues dans le rapport, y compris la recommandation de convoquer un Sommet extraordinaire pour la signature de l'Accord de la ZLEC. Après des consultations appropriées, je nommerai une équipe d'envoyés pour sensibiliser les États membres sur la nécessité de signer et de ratifier rapidement l'Accord et son protocole une fois que ces instruments auront été adoptés par la Conférence de l'Union. Ces envoyés prendront également contact avec les autres parties prenantes clés, y compris la société civile et le secteur privé pour leur expliquer les avantages qu'offre la ZLEC et pour assurer leur appropriation du processus de mise en œuvre.

61. La ZLEC qui est un projet phare de l'Agenda 2063 tient la promesse d'un marché de plus de 1,2 milliard de personnes. Sa mise en œuvre augmentera de manière significative le commerce interafricain, créera des économies d'échelle et des chaînes de valeurs régionales et augmentera les opportunités d'emplois en ce moment où il importe de renouveler nos efforts pour répondre aux besoins des jeunes, et partant tirer pleinement profit du dividende démographique. La deuxième phase du processus qui aura lieu vers la fin de l'année 2018, portera essentiellement sur la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et l'investissement. J'espère que le processus sera finalisé l'année prochaine.

62. Je me félicite de cette évolution positive et importante et je félicite tous ceux qui y ont participé, en particulier, le Président Issoufou Mahamadou du Niger pour son leadership et son engagement. J'exprime aussi mes remerciements aux ministres, aux hauts fonctionnaires et aux négociateurs en chef des États membres, ainsi qu'aux représentants des Communautés économiques régionales. Je ne saurais oublier nos partenaires techniques, y compris la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le

Développement, (CNUCED), et la Banque africaine de développement (BAD), dont le soutien aux négociations de la ZLEC a été inestimable.

63. Je voudrai rappeler que la Conférence, à sa vingt-quatrième Session ordinaire de janvier 2015, a adopté une Déclaration sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 en vue de la création d'un Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM) à l'horizon 2017. Au Sommet de janvier 2015, onze (11) États membres ont solennellement déclaré leur engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro sur la création du Marché unique du transport aérien à l'horizon 2017. À ce jour, la Commission a enregistré l'adhésion de vingt-trois États membres à l'engagement solennel, à savoir : l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, le Swaziland, le Togo et le Zimbabwe. Toutefois, le Marché unique du transport aérien n'a pas pu être lancé en 2017, à cause des retards accusés dans l'adoption des principaux instruments régulateurs. Après la finalisation du cadre réglementaire requis, le SAATM sera lancé au Sommet de janvier 2018.

64. Dans une correspondance que j'ai adressée à tous les chefs d'État et de gouvernement en décembre 2017, j'ai souligné que l'Afrique tirera des avantages économiques considérables en libéralisant et en unifiant son marché intérieur du transport aérien. Ce projet est en effet un projet à impact rapide, qui ne nécessite pas de gros investissements en termes de ressources financières et techniques. Ce qu'il requiert c'est simplement des politiques simples et évolutives et des réformes réglementaires pour permettre une croissance considérable dans le secteur du transport aérien africain, qui à son tour aura un impact sur les autres secteurs socio-économiques. L'ouverture des marchés de transport aérien entraînera une augmentation rapide des itinéraires et du nombre des vols, lesquels créeront davantage d'opportunités d'investissements transfrontaliers dans les secteurs de la production et des services, y compris le tourisme. En outre, la connectivité du transport aérien joue un rôle logistique majeur dans la mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale et du Protocole relatif à la libre-circulation des personnes. Je saisis cette opportunité pour féliciter les vingt-trois États membres qui se sont engagés à mettre en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro et j'exhorte, tous les autres États membres à adhérer le plus rapidement possible à ce projet crucial, dans l'intérêt de l'ensemble du continent.

65. Dans l'ensemble, la Commission a intensifié ses efforts visant à assurer la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) afin de créer les infrastructures régionales nécessaires pour l'interconnexion du continent. Certains projets du PIDA sont à un stade très avancé, y compris deux projets hydro-électriques, à savoir le projet Ruzizi III) en Afrique de l'Est et le barrage de Sambagalou, en Afrique de l'Ouest. La Commission poursuit ses efforts en ce qui concerne le projet INGA III en RDC. À cet égard, j'ai adressé une correspondance au Président Joseph Kabila Kabange, le 5 décembre 2017, pour réitérer le soutien de la Commission au projet INGA III et la disposition de la Commission à travailler avec tous les partenaires impliqués afin de permettre rapide du projet. J'ai recommandé la création d'un Comité stratégique de haut niveau composé de la Commission de l'UA, de la BAD et de l'Agence du NEPAD, pour soutenir les efforts en cours, et j'ai recommandé que le projet soit présenté au

Sommet de juin-juillet 2018. Il me plaît également de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative africaine des énergies renouvelables (AREI), sur laquelle le Président Condé présentera un rapport à la Conférence.

Institutions financières panafricaines

66. L'Acte constitutif de l'Union africaine, dans son Article 19, prévoit la création de trois institutions panafricaines, à savoir la Banque africaine d'investissements, le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine. Ces institutions sont des instruments pour le financement durable de la transformation socioéconomique de l'Afrique.

67. En ce qui concerne la Banque africaine d'Investissements, le Protocole portant création de la Banque a été adopté par la Conférence en février 2009. A ce jour, vingt-deux pays ont signé le Protocole : Angola, Benin, Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Libye, Libéria, Madagascar, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Sao Tomé & Príncipe, Togo et Zambie. Parmi ces pays, cinq seulement à savoir le Benin, le Burkina Faso, le Congo, la Libye et le Togo, ont ratifié les instruments.

68. S'agissant du Fonds monétaire africain, le Protocole et les statuts ont été adoptés par la Conférence de l'Union, à sa vingt-troisième Session ordinaire tenue en juin 2014 à Malabo, (Guinée Équatoriale). Neuf pays ont signé ces instruments, à savoir le Bénin, le Cameroun, le Tchad, le Congo, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, Sao Tomé et Príncipe et la Zambie. En ce qui concerne la Banque centrale africaine (BCA), la stratégie conjointe pour la mise en place de la BCA a été adoptée à Malabo en juillet 2015 par l'Assemblée des Associations des banques centrales africaines. Elle a été approuvée par les ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, en mars 2016 et attend d'être approuvée par la Conférence.

69. Je demeure préoccupé par la lenteur constatée dans la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence. J'exhorte les États membres à prendre les mesures nécessaires pour permettre l'opérationnalisation rapide des institutions financières panafricaines.

Libre circulation des personnes et Passeport africain

70. La libre circulation des personnes en Afrique est un pilier essentiel du processus d'intégration continentale. Les bases pour assurer graduellement la réalisation de la libre circulation des personnes en Afrique ont été jetées par le Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté économique africaine. Et la Décision EX.CL/Dec.908(XXVIII) de janvier 2016 sur les résultats de la Retraite de Mekele du Conseil exécutif, tenue en janvier 2016, a réaffirmé l'engagement pris en faveur de la libre circulation des personnes et des biens. Cette décision a renforcé la Décision Assembly/AU/Decl.6 (XXV) adoptée par la Conférence en juin 2015, dans laquelle la Conférence a réitéré ses engagements antérieurs visant à accélérer la mobilité et l'intégration sur le continent et a mandaté la Commission d'élaborer un Protocole sur la libre circulation, avant janvier 2018.

71. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda d'intégration africaine dans le domaine du commerce des marchandises, mais il n'y a pas eu de progrès comparables en ce qui concerne l'intégration à travers la libre circulation des personnes, faute de politiques adéquates. A la session de la Conférence de l'Union tenue à Kigali, en juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont pris une importante mesure en lançant le Passeport africain et ont exhorté les États membres à le délivrer à tous les citoyens africains. Cette décision a joué un rôle important en catalysant les efforts d'assouplissement des formalités de visas pour les ressortissants africains, par divers États membres et de réalisation de la libre-circulation des personnes. Je me félicite des mesures prises à cet égard.

72. Sur la base de ces progrès, l'élaboration et l'adoption du Protocole relatif à la libre-circulation des personnes, en harmonisation avec les différentes politiques nationales et régionales concernant les régimes de visas, les permis de résidence et le droit d'établissement sont une évolution positive dans notre marche vers l'intégration régionale. A sa deuxième session tenue à Kigali du 20 au 21 octobre 2017, le Comité technique spécialisé (CTS) sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées, a adopté un projet de Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, ainsi que la feuille de route pour sa mise en œuvre. Le projet de Protocole, qui prévoit aussi la possibilité pour les États membres d'adopter le Passeport africain pour leurs citoyens, a été examiné par le CTS sur la justice et les affaires juridiques, à sa réunion tenue à Addis-Abeba en novembre 2017

73. Le projet de Protocole est maintenant soumis à la Conférence pour adoption. Il entrera en vigueur soit à la date de son adoption par la Conférence, soit trente (30) jours après la réception de quinze instruments de ratification. Compte de l'immense enthousiasme et des efforts soutenus dont les États membres ont fait preuve lors des discussions et de la préparation du projet de Protocole, je recommande la première option pour l'entrée en vigueur du protocole, à l'approbation de la Conférence.

ASSURER LA SECURITE DES ALIMENTS POUR L'AFRIQUE

74. Les questions de sécurité des aliments, de nutrition et de sécurité alimentaire sont intimement liées entre elles, mais sont également liées à la santé humaine et au commerce. Les aliments impropres à la consommation créent un cycle vicieux de maladies et de malnutrition, en particulier, chez les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées et les malades. Les intoxications alimentaires entravent le développement socioéconomique en grevant les systèmes de soins de santé, et en affectant les économies des pays, le tourisme et le commerce. Malheureusement, peu d'études ont été faites sur les coûts des intoxications alimentaires en Afrique, ce permettrait de bien comprendre l'ampleur des pertes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un seul problème de sécurité des aliments, comme l'aflatoxine, endommagerait jusqu'à 25% des cultures dans le monde, entraînant ainsi de grandes pertes économiques dans beaucoup de pays en développement, et contribuant à l'apparition de maladies humaines et animales. Il entraînerait également des pertes de plus de 670 millions de dollars américains pour

l'Afrique en termes de recettes d'exportation, du fait de la contamination des céréales, des fruits secs et des noix.

75. Le fait que les gouvernements ne prennent pas de mesures pour contrôler les aliments peut donc avoir des implications commerciales dévastatrices. Une seule épidémie d'origine alimentaire peut avoir des conséquences économiques inimaginables, y compris l'atteinte à la réputation et la perte de marchés pour l'exportation, avec un effet catalyseur négatif sur l'emploi et les moyens de subsistance. L'objectif de la Commission de tripler le commerce intra africain des produits agricoles à l'horizon 2025 sera difficilement réalisable tant qu'il n'y aura pas de mécanismes structurés, aux niveaux continental, régional et national, en ce qui concerne la coordination et le leadership du contrôle des systèmes alimentaires en Afrique.

76. Par ailleurs, les chaînes d'approvisionnement alimentaire sont maintenant transfrontalières. Malheureusement, les États membres ont des régimes différents de contrôles alimentaires qui n'assurent pas tous le niveau approprié de protection, ce qui entrave le commerce intra-régional des produits alimentaires. Une bonne collaboration entre les gouvernements, les producteurs et les consommateurs est essentielle pour assurer la sécurité des aliments en Afrique.

77. En 2012, la Commission a lancé le Partenariat pour le contrôle de l'aflatoxine (PACA), en vue de coordonner et de soutenir la réduction de l'aflatoxine dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et du commerce en Afrique. PACA qui opère actuellement dans six pays pilotes, a réalisé des progrès importants dans la lutte contre l'aflatoxine en produisant des données pertinentes au niveau local, en renforçant les capacités humaines et les capacités des laboratoires en matière de détection de l'aflatoxine, en finançant l'élaboration de stratégies nationales et régionales et en facilitant la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de ces stratégies. J'ai conscience que plusieurs Communautés économiques régionales et plusieurs États membres ont commencé à mettre en œuvre des programmes régionaux et nationaux pour développer les capacités concernant les questions sanitaires et phytosanitaires, en particulier celles liées à la sécurité des aliments. Mais, ces programmes ont différents rythmes de mise en œuvre. Par ailleurs, les CER n'ont pas été en mesure de développer une masse critique pour fournir le leadership nécessaire pour catalyser les profondes réformes requises à l'échelle continentale afin de faire face aux problèmes de sécurité des aliments.

78. Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter une approche uniforme et d'harmoniser les normes de sécurité des aliments à travers le continent, d'accroître le soutien aux États membres pour qu'ils puissent mieux coordonner toutes les questions de sécurité des aliments sur le continent, afin de sauver des vies, d'améliorer la santé des populations africaines, de renforcer les capacités du continent à participer de façon effective au commerce international, et d'accroître le niveau de vie des populations africaines. C'est dire qu'il est urgent de mettre en place en Afrique un système efficace pour assurer la sécurité et la qualité des aliments. La Commission a offert d'abriter en 2019, en collaboration avec la FAO et l'OMS, la Conférence internationale sur la sécurité des aliments, pour mobiliser davantage de soutiens politiques pour la création d'une structure continentale de sécurité des aliments. Je prendrai contact avec les parties

prenantes concernées dans nos États membres et avec les partenaires pour faire avancer la question de la sécurité des aliments sur le continent.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE ET DES ETENDUES SAUVAGES

79. L'Agenda 2063, au titre de son aspiration 1 « Une Afrique prospère portée par la croissance inclusive et le développement durable », souligne que l'environnement et les écosystèmes, y compris la faune et la flore et les étendues sauvages, sont essentiels pour la prospérité et le développement global du continent. L'environnement assure directement des moyens de subsistance à la plupart des Africains, et une grande partie des populations africaines dépend de l'agriculture de subsistance, des eaux non traitées, de l'énergie provenant du bois et des matériaux de construction qui proviennent de l'environnement. La préservation de la faune et de la flore offre aussi des avantages au niveau mondial, ce qui a conduit à l'adoption de différents instruments internationaux, y compris la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

80. La croissance économique rapide de l'Afrique est largement documentée. Le continent a connu, au cours des 20 dernières années, des pertes dévastatrices de son patrimoine exceptionnel d'espèces sauvages. Par exemple, le nombre des lions sur le continent, qui était de 50.000 en 2005, seraient maintenant d'environ 23.000 le nombre des éléphants, qui était de l'ordre de 1,3 million en 1970, a chuté à 600.000 en 2005. Du fait du braconnage, le nombre des éléphants est estimé actuellement à 470.000. Des cinq sous-espèces de rhinocéros africains, une a été déclarée éteinte au cours des deux dernières années. En un mot, comme l'Afrique s'est développée, sa base de ressource écologique, dont les générations futures dépendront, est en train de s'éroder.

81. Les pertes en ce qui concerne la diversité des espèces et la richesse en ressources naturelles, de fonctionnement des écosystèmes et les services que procurent les écosystèmes, auront un impact négatif sur les efforts de développement durable. A cet égard, il est crucial de renouveler les efforts pour la préservation de la faune et de la flore et des étendues sauvages en Afrique. Avec un agenda clair, l'Afrique peut se développer sur le plan économique tout en préservant sa faune, sa flore et ses étendues sauvages.

82. La sécurité et la biodiversité font face à des menaces sous-jacentes communes. Des réseaux de trafiquants, lourdement armés, interconnectés et bien financés opèrent sur différents marchés illicites, à savoir le trafic d'armes et le trafic des êtres humains et des produits de la faune et de la flore. L'agenda pour le renforcement de la sécurité et pour la protection de la biodiversité est un agenda commun. Par ailleurs, il y a de plus en plus de preuves que les conflits liés aux ressources, et provoqués par la dégradation de l'environnement sont des facteurs sous-jacents de violence et d'insécurité, en particulier, en ce qui concerne l'eau et les terres et, dans un contexte de systèmes transfrontaliers. A cela, il faut ajouter l'impact évident de l'érosion de ces ressources naturelles sur la migration.

83. A sa vingt-septième Session ordinaire tenue en juin 2015 à Johannesburg en Afrique du Sud, le Conseil exécutif a adopté la Décision EX.CL/Dec.879 (XXVII), par laquelle il a approuvé la Stratégie africaine contre l'exploitation et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages. Je lance donc un appel aux États membres et aux partenaires de l'Union africaine pour qu'ils soutiennent et facilitent la mise en œuvre de cette stratégie. La Stratégie africaine commune a pour but de prévenir, de réduire et d'éliminer à terme le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages à travers une réponse coordonnée par tous les pays. Dans le cadre du suivi, la Commission a élaboré en septembre 2017, un cadre de suivi pour la mise en œuvre de la Stratégie. Des mesures ont également été prises pour faire connaître cette stratégie et un protocole d'accord a été conclu avec l'African *Wildlife Fund* (AWF) pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie.

84. Ces efforts devront être intensifiés dans les années à venir. J'ai l'intention de renforcer la coordination entre toutes les entités concernées du système de l'Union africaine pour assurer la mise en œuvre effective de la Stratégie. La Commission entrera également en contact avec les États membres pour les sensibiliser davantage et pour soutenir les efforts nationaux de protection de la faune et la flore sauvages. En outre, la Commission, s'emploiera avec les partenaires internationaux, sur le plan bilatéral et dans le cadre des forums internationaux, à promouvoir un agenda de développement dont l'élément central est la préservation.

PROMOTION DE LA GOUVERNANCE, DE LA DÉMOCRATIE ET DES ÉLECTIONS

Progrès dans l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de gouvernance

85. Il faut rappeler qu'en 2011, la seizième Session ordinaire de la Conférence a adopté l'Architecture de gouvernance africaine (AGA) comme cadre de dialogue entre les parties prenantes, l'objectif ultime étant d'harmoniser les instruments de valeurs partagées et de coordonner les initiatives en vue de promouvoir et de consolider la gouvernance démocratique sur le continent.

86. Depuis sa création, et en étroite collaboration et coopération avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'AGA a enregistré des progrès considérables dans sa politique et son développement institutionnel en vue d'une plus grande coordination, collaboration et synergie sur les questions de gouvernance démocratique. Les efforts pour rendre plus opérationnelles l'AGA et la Plate-forme africaine de gouvernance, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'AGA, se sont poursuivis en 2017, à travers quatre volets, à savoir :

- a) Le renforcement des synergies et de la coordination entre les organes de l'UA (CER) ayant mandats de promouvoir et de renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ;
- b) le soutien à la mise en œuvre et au suivi des instruments relatifs aux valeurs partagées ;

- c) l'encouragement de la participation populaire, et de l'implication des citoyens dans les processus de gouvernance démocratique ; et,
- d) La production, la gestion et la diffusion des connaissances sur les valeurs africaines partagées et les tendances de la gouvernance démocratique.

Élections et participation de la jeunesse

87. En 2017, onze (11) élections présidentielles et élections législatives ont eu lieu. La Commission a envoyé des missions d'observation pour toutes ces élections en vue d'assurer la crédibilité et la légitimité de leurs résultats. Les missions d'observation ont aussi contribué à la prévention de violences électorales qui auraient pu provoquer l'instabilité, avec des conséquences néfastes pour la démocratisation, la paix et la sécurité dans les pays concernés. La plupart de ces élections se sont déroulées pacifiquement, mais les résultats d'un nombre restreint d'élections ont été contestés, ce qui a entraîné de violentes manifestations de rue et des interventions judiciaires qui ont eu pour conséquence de retarder la conclusion du processus électoral.

88. Afin que l'UA réalise une plus grande intégration et développement, il est essentiel de promouvoir la participation active des femmes et des jeunes à tous les niveaux du processus électoral, y compris les candidatures à des postes politiques au niveau national. Dans le cadre des activités au titre du thème de l'UA pour l'année 2017, la Commission a mené de larges consultations et d'intenses campagnes sensibilisations auprès des groupes de jeunes du continent. À cet égard, le quatrième Forum continental sur les organes de gestion des élections en Afrique organisé par la Commission en novembre 2017 a porté essentiellement sur le thème de l'UA pour 2017 afin de susciter des réflexions et des discussions sur les défis, les opportunités et les stratégies pour une participation véritable des jeunes aux processus électoraux en Afrique. La question de la participation et de la représentation des jeunes a été l'objet d'un vaste débat au cours du sixième Dialogue de haut niveau, tenu en décembre 2017, à Pretoria, Afrique du Sud, sous le thème « *Renforcer la participation et la représentation des jeunes dans la gouvernance en Afrique* ».

Promotion de l'agenda pour la démocratisation

89. Dans l'ensemble, les six derniers mois ont apporté la preuve que même si la route de l'Afrique vers la démocratie est longue et sinueuse, les citoyens africains et leurs dirigeants sont en train de trouver leur chemin. Les pays africains sont dans des processus de transition démocratique, variés et divers depuis plus de 25 ans. D'importants progrès ont été accomplis. Aujourd'hui, les gouvernements démocratiquement élus sont plus nombreux que jamais sur le continent. Et la démocratie est devenue maintenant une règle et non pas une exception. La démocratie est de plus en plus ancrée, avec des transitions plus paisibles que dans le passé. Nos démocraties deviennent aussi plus complexes, avec la généralisation de la décentralisation et de la démocratie locale. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir la gouvernance démocratique sur le continent, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été réorganisé sous la direction du Président Uhuru Kenyatta. Le MAEP est le mécanisme africain d'auto-évaluation des pays en matière de gouvernance.

90. Les démocraties s'enracinent de plus en plus en Afrique. Et cela est à saluer et à soutenir. Au Libéria, pour la première fois, il y a eu une transition paisible et ordonnée d'un président élu à un autre. Au Kenya, les élections ont été marquées par la consolidation des institutions démocratiques dans le cadre du système décentralisé prévu par la nouvelle Constitution. Dans ces deux pays, la démocratie a été soutenue par les actions d'un organe judiciaire indépendant. En Éthiopie, le parti au pouvoir a récemment pris d'importantes mesures pour renforcer le consensus national et pour élargir l'espace démocratique. Au Zimbabwe, le transfert pacifique du pouvoir a eu lieu après la décision du Président Robert Mugabe de démissionner de sa fonction de chef d'État.

91. L'Acte constitutif de l'UA est sans équivoque dans son affirmation de la démocratie constitutionnelle. L'acte constitutif ne reconnaît pas les changements anticonstitutionnels de gouvernement. L'Afrique dispose également d'instruments continentaux importants et d'institutions dédiées pour faire respecter les droits de l'homme, la démocratie et la participation de la société civile.

92. La plus grande force du continent est l'enthousiasme que les citoyens africains continuent de manifester envers la démocratie. Le taux de participation aux élections est généralement élevé. Les électeurs attendent leur tour pour voter, avec une patience exemplaire. Les observateurs électoraux et les journalistes nationaux suivent de près les campagnes, le vote et le dépouillement des résultats, avec une rigueur louable. Les Commissions électorales et le pouvoir judiciaire s'acquittent de leurs lourdes tâches avec un sens de responsabilité, en dépit des maigres ressources et parfois des fortes pressions.

93. Le prix de la démocratie est la vigilance constante pour répondre aux besoins de la population. Cette vigilance est particulièrement nécessaire aujourd'hui parce que nous avons vu des électeurs, dans des pays ayant de fortes traditions démocratiques, succomber à l'attrait du populisme autoritaire et de la xénophobie. Nous ne sommes pas épargnés par ces tendances. Nous avons une population jeune qui s'accroît rapidement, qui est bien connectée à travers les médias sociaux et qui a de grandes aspirations. Elle risque de se sentir frustrée par le manque d'opportunités d'emploi et par ses attentes qui ne sont pas satisfaites. Nous sommes confrontés à la migration de masse et aux cycles d'expansion et de ralentissement des économies de nos pays, qui sont en grande partie tributaires des ressources naturelles. Nos ondes et médias sociaux sont des relais pour les appels des extrémistes. Nous n'avons pas encore vu le piratage systématique des listes électorales en Afrique ou la manipulation systématique des opinions des électeurs à l'aide des médias sociaux, mais nous avons de bonnes raisons de nous faire en sorte que les ennemis de la démocratie ne parviennent pas à saboter ces mécanismes et à saper la foi de nos populations en des processus électoraux justes et équitables.

94. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le processus de démocratisation sur le continent, la Commission s'appuiera sur les conclusions du sixième Dialogue de haut niveau. Le Dialogue a eu lieu au moment où l'Union africaine célébrait le dixième Anniversaire de l'adoption de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le principal instrument normatif de gouvernance démocratique du continent.

REDUIRE LES ARMES AU SILENCE D'ICI 2020

95. En mai 2013, à l'occasion du Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, la Conférence s'est fixé comme objectif, de mettre fin à tous les conflits et guerres en Afrique à l'horizon 2020. L'Initiative « faire taire les armes » est l'un des projets phares du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'objectif est assurément ambitieux, compte tenu du caractère prolongé de certains défis sécuritaires auxquels le continent est confronté et de la complexité des questions en cause. Mais, l'Afrique n'a pas d'autre choix que de mettre fin à la violence qui déchire tant de ses régions et de ses pays, si elle veut réaliser les aspirations de ses populations au bien-être, et sortir du paradoxe de continent riche en ressources dont les populations sont parmi les plus pauvres du monde.

96. Il est incontestable que des progrès ont été accomplis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Cependant, les défis restants sont énormes. Afin d'atteindre notre objectif d'un continent exempt de conflit, nous devons déployer beaucoup plus d'efforts et faire preuve d'un plus grand engagement politique. Je suis convaincu que cet objectif, aussi ambitieux soit-il, est réalisable. Les principales solutions à cet égard sont les suivantes: la coopération pleine et entière des États membres avec le COREP et la Commission dans l'exécution de leurs responsabilités respectives en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, conformément aux dispositions pertinentes du protocole portant création du CPS ; une coordination et une collaboration étroites entre l'UA et les Mécanismes régionaux, dans le cadre de l'APSA et le soutien total de la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, aux priorités fixées par le continent. C'est dans cette optique, que j'ai nommé, en octobre 2017, l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Algérie et ancien Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Ramtane Lamamra, comme Haut Représentant de l'UA pour l'Initiative faire taire les armes. À ce titre, M. Lamamra, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, mobilisera le soutien nécessaire pour mettre fin à la violence et réaliser une paix durable sur le continent.

97. Dans les paragraphes ci-dessous, je soulignerai quelques-uns des défis auxquels nous sommes confrontés, afin de faciliter l'adoption des décisions qui seront requises pour réaliser l'objectif de faire taire les armes à l'horizon 2020.

Terrorisme et défis sécuritaires connexes

98. Le terrorisme demeure une grave menace pour la sécurité sur le continent et a toujours figuré en bonne place sur l'ordre du jour de l'UA, ces dernières années. De la Corne de l'Afrique à la région du Sahel et au bassin du Lac Tchad, le terrorisme et l'extrémisme violent posent de nouveaux défis à la sécurité, à la stabilité et au développement sur le continent. L'année 2017 a été marquée par certains des actes de terrorisme les plus meurtriers, à ce jour. Le 24 novembre 2017, 311 fidèles ont été tués dans l'attaque de la mosquée Al-Rawda dans le nord de l'Égypte. Six semaines avant cet incident dévastateur, 512 autres personnes avaient été tuées à Mogadiscio. Cette attaque a été la plus meurtrière de l'histoire de la Somalie. Dans le bassin du Lac Tchad et dans la région du Sahel, les attaques perpétrées par Boko Haram continuent de causer d'importantes pertes en vies humaines. Ce ne sont là que quelques exemples d'actes

de violence perpétrés contre des civils innocents et des soldats de la paix en Afrique, au cours de ces dernières années.

99. A partir des conflits au Moyen-Orient et bien au-delà, les terroristes développent habilement des discours pour décrire une injustice mondiale et justifier leurs actions criminelles. Ces dynamiques ont maintenant de sérieuses ramifications sur notre continent. Avec sa défaite au Moyen-Orient, le prétendu État islamique cherche à faire du continent africain, et en particulier de l'Afrique du Nord et du Sahel, sa nouvelle frontière. Cela apparaît clairement avec la situation qui prévaut actuellement en Libye et l'afflux de milliers de combattants terroristes africains et étrangers dans la région. Compte tenu des frontières poreuses du continent et des ambitions expansionnistes des groupes terroristes, aucun de nos pays n'est à l'abri de cette menace.

100. Les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique sont complexes. La pauvreté, la marginalisation, les violations des droits de l'homme et bien d'autres facteurs poussent des individus et des communautés à rejoindre des groupes terroristes, soit par conviction idéologique, soit par désir d'obtenir des gains matériels. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adopter des approches spécifiques, et adaptées au contexte pour prévenir et combattre le terrorisme.

101. Dès 1992, l'UA a adopté une série d'instruments politiques et juridiquement contraignants. L'UA a continuellement adapté son approche à la nature changeante de la menace terroriste en Afrique et à l'impact des événements survenus dans le reste du monde. À cet égard, et dans le cadre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), nous avons mis en place une série d'institutions, de mécanismes et d'outils novateurs pour répondre à la menace terroriste. Il s'agit d'opérations de soutien à la paix et d'arrangements sécuritaires ad hoc, ainsi que d'institutions spécialisées, tels que le Comité des services de renseignements et de sécurité de l'Afrique (C/SSA), le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et, plus récemment, le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL). L'UA a également lancé les processus de Nouakchott et de Djibouti pour renforcer la coopération sécuritaire dans les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Est. Ces plates-formes sont essentielles pour renforcer la confiance et favoriser des approches communes chez les services de renseignement des régions. Plusieurs CER ont également élaboré des stratégies régionales et des plans d'action pour prévenir et combattre le terrorisme.

102. Cependant, malgré les efforts louables de l'UA, des CER et des États membres, la réponse du continent au fléau du terrorisme est restée fragmentée et n'est pas à la hauteur de l'ampleur du problème. C'est pour ces raisons que la Commission a préconisé une approche intégrée et globale de la prévention et de la lutte contre les conditions propices à la propagation du terrorisme, des mesures intégrées de sécurité et de répression et la stabilisation et la reconstruction post-conflit durables. Ces mesures intégrées, qui se renforcent mutuellement, sont décrites dans le communiqué historique adopté par la quatre-cent-cinquante-cinquième réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS), tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 2 septembre 2014, à Nairobi, au Kenya.

103. Conformément à cette approche, la Commission a organisé un forum de haut niveau, en décembre 2017, à Oran, en Algérie, sous le thème « réponses efficaces et durables de lutte contre le terrorisme : Une approche régionale ». La réunion a reconnu que les lacunes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent ne sont pas dues à la pénurie de principes et de cadres directeurs. À cet égard, il a été reconnu qu'il n'existait aucune solution de rechange aux efforts nationaux, déployés et financés pour mener des actions significatives et efficaces. La réunion a également souligné la nécessité d'adopter des approches régionales et sous-régionales de prévention et de lutte contre le terrorisme. À cet égard, des efforts soutenus seront également faits pour renforcer les processus de Djibouti et de Nouakchott, sur la base des résultats de la réunion qui a eu lieu à Addis-Abeba, le 10 novembre 2017, et qui a regroupé les États membres de ces deux initiatives.

République démocratique du Congo

104. Depuis ma prise de fonction, j'ai continué de suivre de près la situation en RDC, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord politique du 31 décembre 2016 sur la base duquel les parties ont convenu d'une transition conduisant à la tenue d'élections libres, justes et transparentes. A la fin du mois de septembre 2017, je me suis rendu à Kinshasa pour des consultations avec le Président Joseph Kabila et d'autres parties prenantes congolaises et pour les encourager à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris, afin de consolider les acquis et d'approfondir la démocratie dans leur pays. Le Commissaire à la paix et à la sécurité et mon Conseiller stratégique se sont également rendus plusieurs fois en RDC au cours de la période considérée, afin d'encourager la mise en œuvre de l'Accord. En outre, la Commission a organisé ou a participé à plusieurs réunions consultatives, auxquelles ont participé les organisations régionales concernées, les Nations unies et d'autres parties prenantes. Ces réunions ont discuté de la situation en RDC et de la meilleure façon dont la communauté internationale peut soutenir le processus en cours. Au début du mois de novembre 2017, la Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier électoral, qui prévoit la tenue des élections présidentielles et législatives, le 23 décembre 2018.

105. La publication du calendrier électoral est une évolution positive. J'exhorte toutes les parties concernées tout mettre en œuvre pour que le calendrier soit scrupuleusement respecté. J'ai également souligné l'importance des mesures de confiance destinées à atténuer les tensions politiques, à empêcher que les actes de violence dont nous avons été témoin en 2017 ne se reproduisent, et de créer un environnement propice au bon déroulement du processus électoral. À cette fin et dans le cadre des décisions pertinentes du COREP, je continuerai d'interagir avec toutes les parties prenantes congolaises, afin de les encourager à la retenue et au dialogue. La Commission continuera également d'apporter son soutien à la tenue d'élections pacifiques et transparentes. J'appelle la communauté internationale tout entière à apporter l'assistance financière et logistique requise.

République centrafricaine

106. L'UA est restée activement impliquée dans les efforts visant à promouvoir durablement la paix, la sécurité et la réconciliation en République centrafricaine,

notamment à travers l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation sous conduite de la Commission, en collaboration avec les pays de la région et les partenaires internationaux concernés. Cette initiative a été lancée à la demande du Président Faustine Archange Touadera. Elle vise à faciliter le dialogue entre les groupes armés, qui contrôlent une grande partie du territoire centrafricain, et le Gouvernement démocratiquement élu. Au cours des derniers mois, et à la suite de l'adoption d'une Feuille de route à Libreville, en juillet 2017, nombre de mesures ont été prises pour opérationnaliser l'Initiative. Je note, en particulier, que le Groupe de facilitation a eu des discussions avec les groupes armés en novembre et en décembre 2017 sous la présidence de mon Représentant spécial en RCA. Ces discussions ont permis au Groupe d'informer les groupes armés de l'Initiative et de leur transmettre mon message appelant à une fin de la violence et à un engagement total au processus de paix et de réconciliation. Une deuxième série de discussions est prévue en février 2018. Je me félicite du soutien que les Nations unies, l'UE et d'autres partenaires apportent aux efforts en cours. Tout doit être mis en œuvre pour assurer le succès de cette Initiative et mettre fin à la violence et à la situation humanitaire désastreuse que connaissent les différentes parties du pays.

Soudan du Sud

107. Parmi les situations de conflit dont l'Union africaine est saisie, peu sont aussi désespérées que celle qui prévaut au Soudan du Sud. Quatre ans après le début du conflit, tous les efforts visant à mettre fin à la violence n'ont jusqu'ici aucun impact tangible sur le terrain. Les populations sont toujours soumises à des souffrances indicibles. Les chiffres disponibles sur la situation humanitaire sont éloquentes. Un nombre incalculable de personnes ont été tuées, 1,9 million de personnes sont déplacées, plus de 2 millions ont cherché refuge dans les pays voisins. Sept millions de personnes ont besoin d'assistance et de protection. Comme je l'ai indiqué dans mon discours à l'ouverture de la première phase du Forum de revitalisation de haut niveau, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), organisée à Addis-Abeba, du 18 au 21 décembre 2017, cette tragédie est une trahison de la lutte de libération et du martyre de nombreux Soudanais du Sud. Compte tenu de la gravité de la situation, le Soudan du Sud a été l'un des premiers pays que j'ai visités dès ma prise de fonction. Au cours de cette visite, j'ai pu constater, de première main, l'ampleur et la profondeur du traumatisme causé par la violence qui frappe le pays.

108. La Commission a, depuis lors, continué à apporter son soutien total aux efforts déployés par l'IGAD. À cet égard, le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, continue de mener des consultations régulières avec les parties prenantes et les chefs régionaux du Soudan du Sud. En outre, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) reste saisi de la situation. Lors de sa sept-cent-vingtième réunion tenue le 20 septembre 2017 au niveau ministériel à New York, le CPS a souligné que la situation ne pouvait plus être traitée de manière routinière et qu'il était temps pour l'Afrique de prendre des mesures décisives pour mettre fin à la souffrance des populations. À cet égard, le CPS a demandé à la Commission de lui soumettre avant décembre 2017 des mesures qui pourraient être appliquées contre tous ceux qui continuent d'entraver les efforts de paix.

109. A la suite d'un large processus de consultation avec toutes les parties concernées du Soudan du Sud, la première phase du Forum de revitalisation de haut niveau sous conduite de l'IGAD pour le règlement du conflit au Soudan du Sud a été organisée. La signature, le 21 décembre 2017, d'un Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès de l'assistance humanitaire a suscité d'énormes attentes. Malheureusement, les Parties n'ont pas honoré leurs engagements, une fois de plus, des combats ayant éclaté entre différents signataires immédiatement après la signature de l'Accord. Le 12 janvier 2018, le Secrétaire général des Nations unies et moi-même avons publié un communiqué conjoint condamnant les violations de l'Accord et appelant les parties du Soudan du Sud à cesser immédiatement toutes les hostilités, à s'abstenir de toute autre action militaire et à respecter leurs engagements. Nous avons exprimé notre intention de soutenir l'imposition de sanctions, conformément au communiqué du CPS du 20 septembre 2017, si les parties continuent de violer leur propre Accord.

110. Je considère la situation au Soudan du Sud comme l'un des défis les plus graves auxquels est confrontée notre Union, aujourd'hui. Je suis profondément convaincu que le Sommet doit envoyer un message fort aux parties du Soudan du Sud pour qu'elles mettent fin à ce conflit absurde et s'engagement réellement à trouver une solution politique durable et inclusive qui permettra au Soudan du Sud de réaliser son potentiel, et à son peuple de jouir enfin des fruits de son indépendance durement acquise. Je saisis cette occasion pour réitérer les félicitations de l'UA à l'IGAD et aux chefs d'État et de gouvernement de la région pour leur engagement et leur détermination. Leur leadership continu est essentiel pour faire avancer le processus de paix. L'UA continuera de soutenir la région dans sa quête d'une paix durable.

Somalie

111. La Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) continue d'apporter une importante contribution à la paix et à la stabilité en Somalie. Sa présence a créé un environnement propice à d'importants progrès sur le front politique, y compris la bonne conduite du processus électoral qui a abouti à une transition pacifique du pouvoir et à un accord politique sur les grands principes de la gouvernance du secteur de la sécurité dans une Somalie fédérale. L'environnement général reste toutefois difficile, comme le montre l'attaque perpétrée à Mogadiscio au mois d'octobre 2017..Malgré ces défis, l'AMISOM a accompli d'importants progrès en facilitant une transition soumise à des conditions, y compris en renforçant les capacités du personnel militaire et de police somalien et en commençant à transférer les responsabilités de sécurité dans un certain nombre de localités où les conditions étaient favorables. Cela a permis le rapatriement de 1000 militaires, conformément à l'examen conjoint UA/Nations unies de l'AMISOM conduit en avril 2017, et aux décisions ultérieures pertinentes du CPS de l'UA et du Conseil de sécurité des Nations unies. La présence de l'AMISOM demeure indispensable pour assurer une transition réussie, ordonnée et progressive.

112. Un financement prévisible et durable de l'AMISOM pour la période de transition restante est nécessaire pour protéger les acquis obtenus au cours de la dernière décennie et éviter un recul des dimensions stratégiques. À cet égard, j'ai eu plusieurs échanges de vues avec le Secrétaire général des Nations unies sur la meilleure façon de donner effet à la demande que le Conseil de sécurité lui a faite d'explorer les modalités

de financement de l'AMISOM, en tenant compte des options disponibles, ainsi que des limites du financement volontaire. Dans ce contexte, nous avons demandé à l'ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Algérie et ancien Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Ramtane Lamamra et l'ancien Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix, Jean Marie Guehenno, d'engager de larges consultations avec les pays contributeurs de troupes et d'autres parties prenantes, afin de formuler des recommandations sur le financement prévisible et durable de l'AMISOM, dans le cadre d'une stratégie de transition globale qui nécessite également le renforcement des capacités des forces somaliennes.

113. Tout doit être mis en œuvre pour préserver les acquis obtenus en Somalie. Les dirigeants somaliens doivent persévérer sur la voie de la réconciliation et faire preuve de l'engagement nécessaire pour construire des forces de sécurité somaliennes fortes et capables de garantir à terme, la sécurité de leur pays, en gardant à l'esprit que cela doit inclure un renforcement de la reddition de comptes pour bénéficier du soutien de la communauté internationale. Ils doivent également maintenir la cohésion entre leurs institutions nationales, et tous les acteurs internationaux concernés doivent agir d'une manière qui favorise cette unité et cette cohésion.

Corne de l'Afrique

114. Les défis de la paix et de la sécurité sur le continent africain se posent sous des formes particulièrement aiguës dans la Corne de l'Afrique. La région de l'IGAD souffre de conflits armés particulièrement inextricables et complexes et continue d'être en proie à l'instabilité. Les défis que pose la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables découlent de facteurs internes, y compris l'héritage des guerres passées, et de facteurs externes, y compris les répercussions croissantes du conflit au Yémen. L'UA et ses partenaires, y compris l'IGAD et les Nations unies, se sont profondément engagés dans la prévention, la gestion et le règlement de ces conflits. C'est pourquoi, la Corne de l'Afrique abrite la plus grande concentration de Casques bleus au monde et a plusieurs processus de paix en cours. Compte tenu de ces défis, la Conférence et le CPS ont souligné, à plusieurs reprises, la nécessité d'une approche régionale et globale des défis de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique en appui à l'IGAD, qui aboutira à l'organisation d'une conférence sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, et ont demandé à la Commission, y compris le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, d'œuvrer à cette fin.

115. C'est dans ce contexte que l'UA a organisé une Consultation stratégique sur la Corne de l'Afrique, à Khartoum, en octobre 2017. La Consultation a porté sur de nombreuses questions de fond concernant l'héritage des conflits passés, le rôle de la pauvreté et du sous-développement dans la création de conflits, le défi des frontières nationales et des ressources transfrontalières partagées, la menace posée par l'extrémisme violent et les politiques identitaires intolérantes. Les discussions ont également porté sur « l'espace commun » dans la région de la Mer Rouge, avec nos partenaires au Moyen-Orient. Les mesures nécessaires seront prises pour assurer le suivi des conclusions de la Consultation, en étroite consultation avec les pays de la région.

Bassin du Lac Tchad

116. La Force multinationale mixte mandatée de combattre le groupe terroriste Boko Haram (MNJTF) a considérablement affaibli les capacités du groupe. Cependant, malgré ces progrès, Boko Haram reste toujours une menace pour les pays de la région. Afin de faire face à cette menace de manière durable, il est nécessaire de compléter les efforts sur le plan de la sécurité par des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad. À cet égard, la Commission a apporté son soutien à l'organisation de la première Conférence de stabilisation régionale dans le bassin du Lac Tchad à N'Djamena, début novembre 2017, dans le but d'élaborer une stratégie de stabilisation régionale pour les pays touchés par Boko Haram. Des mesures de suivi sont prises par la Commission.

Mali et Sahel

117. La situation sécuritaire au Sahel reste très préoccupante. Les multiples attentats et enlèvements perpétrés au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont conduit les pays de la région à mettre en place la Force conjointe du G5 Sahel, pour compléter les efforts de stabilisation de la MINUSMA et les opérations françaises Barkhane de lutte contre le terrorisme. Après l'approbation du CONOPS de la Force conjointe par le CPS, le 13 avril 2017, et de la demande au Conseil de sécurité des Nations unies d'apporter toute l'assistance nécessaire, j'ai adressé une correspondance au Secrétaire général des Nations unies, le 27 avril 2017, pour qu'il mobilise des ressources adéquates et prévisibles en appui à la Force conjointe du G5 Sahel. Le 15 juin 2017, j'ai adressé une autre lettre au Secrétaire général des Nations unies pour souligner, une fois encore, l'importance cruciale du soutien des Nations unies au G5 au Sahel. Je me félicite de l'adoption de la résolution 2991 (2017) du 8 décembre 2017, dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations unies a souligné que les efforts de la Force conjointe pour contrer les activités des groupes terroristes et d'autres groupes criminels organisés contribueront à créer un environnement plus sûr dans la région du Sahel, et partant à faciliter l'exécution par la MINUSMA de son mandat de stabilisation du Mali, et a autorisé la MINUSMA à fournir un appui opérationnel et logistique à la Force G5.

118. En juin 2017, j'ai effectué, avec le Commissaire à la paix et à la sécurité, et la Commissaire aux affaires politiques, des visites dans les cinq pays faisant partie de la Force du G5 Sahel pour exprimer la solidarité de l'UA. J'ai également participé à différentes réunions qui ont regroupé les pays de la région et leurs partenaires, y compris en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2017, et à Paris, en décembre 2017. Je me félicite du soutien apporté à ce jour par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris la France, les États-Unis d'Amérique, l'Arabie saoudite et l'UE. J'espère que la Conférence des donateurs prévue à Bruxelles, le 23 février 2018, permettra de mobiliser les fonds supplémentaires et d'autres soutiens nécessaires afin que la Force puisse atteindre sa pleine capacité opérationnelle, sur la base des progrès encourageants déjà accomplis sur le terrain.

119. Ces efforts seront poursuivis, de même que le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation, de 2015. Il est évident que la mise en œuvre efficace de l'Accord contribuera à isoler davantage les groupes terroristes et à créer un environnement plus propice au succès des opérations de lutte contre le terrorisme.

Libye

120. La situation en Libye continue d'être extrêmement préoccupante. Malgré les efforts de la communauté internationale visant à trouver une solution durable, le processus politique reste dans l'impasse, et la situation sécuritaire continue d'être instable. La situation humanitaire et les conditions dans lesquelles vivent les migrants africains en Libye sont également une source de préoccupation. Au cours de la période considérée, la Commission et le Comité de haut niveau de l'UA ont poursuivi leurs efforts et leur interaction avec les parties prenantes libyennes. La quatrième réunion du Comité de haut niveau de l'UA, tenue à Brazzaville, en septembre 2017 et à laquelle le Commissaire à la paix et à la sécurité et moi-même, avons participé, a adopté une Feuille de route pour guider les efforts de l'UA. Sur cette base, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, qui a présidé le Comité, a pris un certain nombre d'initiatives et informera la Conférence de ses efforts. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le soutien au Comité de haut niveau et à faciliter la coordination internationale, la Commission envisage la reprise des activités du Groupe de contact international sur la Libye sous la conduite de l'UA.

121. A la mi-janvier 2018, j'ai reçu à Addis-Abeba, Ghassam Salame, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. Nous avons souligné qu'une approche coordonnée entre l'UA et les Nations unies est essentielle pour la réalisation d'une paix durable en Libye. À cet égard, nous sommes convenus que les deux organisations travaillent ensemble pour faciliter la recherche d'un consensus entre les Libyens, afin d'unifier les institutions libyennes, de former un gouvernement national inclusif et d'organiser des élections libres et équitables dans le pays. Ce faisant, l'UA et les Nations unies agiront conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité et du CPS et s'appuieront sur la Feuille de route de l'UA et le Plan d'action des Nations unies, adopté par la réunion de haut niveau sur la Libye, organisée par le Secrétaire général des Nations unies, à New York, le 21 septembre 2017.

Sahara occidental

122. Le Sahara occidental est l'un des conflits les plus anciens auxquels notre Union est confrontée. Le retour du Royaume du Maroc à l'UA a fait naître l'espoir que l'Union pourra jouer un rôle plus actif en appui aux efforts des Nations unies en vue de surmonter ce défi. Il convient de rappeler que le Conseil de sécurité des Nations unies a, de façon répétée, demandé aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies, sans condition préalable et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui pour voie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux principes et objectifs de la Charte des Nations unies.

123. L'UA, à travers le CPS et d'autres organes de décision, s'est également prononcée, à plusieurs reprises, sur la situation. En particulier, la Conférence de l'Union, lors de sa vingt-neuvième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en juillet 2017, m'a demandé, en consultation avec le CPS, de prendre des mesures appropriées pour soutenir les efforts des Nations unies et encourager les parties à coopérer en bonne foi en vue d'assurer le succès du processus. La Conférence m'a également demandé de faire rapport en janvier 2018 sur les mesures et initiatives prises en partenariat avec les Nations unies.

124. Au cours des six derniers mois, j'ai continué à suivre la situation de près. J'ai également mené des consultations sur les meilleures voies et moyens les meilleurs pour faire avancer le mandat qui m'a été confié par la Conférence de l'Union. Dans le cadre de ces efforts, j'ai rencontré le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, Horst Köhler, à Addis-Abeba, en janvier 2018. Tout en étant conscient de la complexité de la crise, je suis fermement convaincu qu'avec la bonne volonté requise de la part des parties, une solution est à portée de main, et que l'UA, en étroite collaboration avec les Nations unies, peut jouer un rôle positif pour surmonter l'impasse actuelle.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

125. La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (Déclaration solennelle) adoptée par la Conférence de l'Union à la troisième session ordinaire, tenue en juillet 2004, constitue le cadre des rapports qui font le point sur les progrès accomplis pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux et garantir le droit à l'éducation pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que leur participation et pleine et entière représentation dans les processus de gouvernance et de paix. En 2017, la Commission a reçu des rapports nationaux de 28 États membres sur la mise en œuvre de la Déclaration pour l'année 2016 – le nombre le plus élevé depuis le début des rapports sur la mise en œuvre de ce texte en 2006. Les rapports soulignent les progrès accomplis dans nombre de domaines, y compris l'adoption de législations et de politiques, afin de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles et prévenir la violence à leur encontre, la réinsertion des mères adolescentes à l'école, l'intégration d'un nombre croissant de femmes dans les forces de défense et de sécurité, la démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats dans les pays sortant de conflits. Cependant, des défis subsistent en ce qui concerne la représentation des femmes dans les structures de gouvernance et les processus de paix, l'autonomisation économique des femmes, ainsi qu'en ce qui concerne les mariages précoces et les pratiques traditionnelles néfastes. Par ailleurs, les infections de VIH/sida sont également plus fréquentes chez les femmes et les jeunes filles.

126. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, je suis préoccupé par le fait que la disparité entre les décisions prises et la mise en œuvre continue d'être importante. Cette situation requiert que les États membres redoublent d'efforts pour honorer leurs engagements et accélérer leur mise en œuvre. L'Afrique que nous voulons exige une plus grande traction et des actions de transformation en appui à l'autonomisation des

femmes. De mon côté, je ne ménagerai aucun effort pour faire avancer l'agenda du genre. À cet égard, la Commission a lancé un processus d'élaboration d'une stratégie nouvelle et audacieuse sur le genre, axée sur l'obtention de résultats plus tangibles. Par ailleurs, des consultations sont en cours avec les Nations unies en vue de mobiliser des ressources beaucoup plus importantes, en particulier du secteur privé, en appui à l'autonomisation économique des femmes, en s'appuyant sur le Fonds de l'UA pour les femmes africaines existant.

RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UA

127. La Décision Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII) de janvier 2017 sur la réforme institutionnelle de l'UA définit un agenda global de réforme. Dans un contexte multilatéral de plus en plus incertain, la décision sur la réforme vise à transformer fondamentalement l'Organisation en une institution efficace et performante et à la repositionner pour répondre aux besoins en évolution de ses États membres et du continent. Elle identifie les principales priorités de réforme suivantes :

- se concentrer sur des priorités clés de portée continentale ;
- rationaliser les institutions de l'UA, afin de répondre à ces priorités ;
- établir un lien symbolique entre l'UA et les citoyens africains ;
- gérer efficacement les affaires de l'UA aux niveaux politique et opérationnel ;
et
- financer l'UA de manière durable et avec la pleine appropriation des États membres.

128. La décision est mise en œuvre dans le cadre de l'Acte constitutif de l'UA. En septembre 2017, j'ai créé l'Unité de mise en œuvre de la réforme dans mon Bureau. Depuis ma prise de fonction, j'ai eu plusieurs consultations avec les États membres sur le processus de mise en œuvre de la réforme, ainsi que des réunions avec les Présidents Paul Kagame, Idriss Déby Itno et Alpha Condé – chargés d'assurer le suivi du processus - à Kigali, Conakry et Dakar, respectivement. Un rapport détaillé a été distribué aux États membres avant le Sommet pour leur permettre de se préparer pour les discussions sur le processus de réforme.

129. À mon avis, deux questions clés doivent trouver une solution pour que le processus de réforme soit viable. Premièrement, nous devons parvenir à l'autonomie et à l'indépendance financières dans un cadre clair de reddition de comptes. La décision de Kigali sur le financement de 2017 constitue la base de l'indépendance financière à réaliser, et les États membres doivent œuvrer à sa mise en œuvre intégrale dans les plus brefs délais. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que 21 États membres se trouvent à différents stades de mise en œuvre du prélèvement de 0,2 pour cent et, parmi eux, 12 ont entamé le processus de perception du prélèvement. En ce qui concerne la revitalisation du Fonds de la paix conformément à la décision de la Conférence sur le financement de l'Union, à Kigali, en juillet 2016, la contribution totale des États membres

au Fonds s'élevait à 29,5 millions de dollars des États-Unis d'Amérique en décembre 2016. J'ai également initié des consultations sur la sélection du Conseil d'administration du Fonds. L'Instrument du Fonds de la paix a été examiné par le Bureau du Conseiller juridique, et est prêt pour approbation.

130. Je voudrais souligner que l'agenda du « financement de l'Union » ne se limite pas seulement au prélèvement de 0,2%. Il s'agit de faire des choix budgétaires rigoureux, de voter des budgets dont nous pouvons assurer le respect, d'établir un partage plus équitable des charges, de maintenir les normes fiduciaires les plus strictes, de fixer des limites claires à la dépendance extérieure et d'établir des règles d'or de gestion financière conformément aux bonnes pratiques internationales. Je voudrais assurer les États membres de mon ferme engagement à améliorer la reddition de compte et l'efficacité des systèmes et processus de gestion financière et budgétaire de la Commission. À cette fin, la Commission s'emploie à préparer des budgets aussi rigoureux que possible, à optimiser l'utilisation des ressources et à produire des résultats et des effets concrets. Le Comité des Ministres des Finances, lors de sa réunion tenue à Kigali, à la mi-janvier 2018, a examiné les différentes propositions de réforme, et présentera ses recommandations au Sommet de janvier 2018.

131. Un autre aspect important concerne la crise de mise en œuvre des décisions adoptées. La qualité et la crédibilité de la prise de décision de l'UA doivent être établies. Il vaudrait mieux que moins de décisions soient adoptées et pleinement mises en œuvre que la pratique actuelle consistant à prendre de nombreuses décisions qui sont partiellement ou jamais mises en œuvre. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que des propositions sur la manière de renforcer la mise en œuvre des décisions juridiquement contraignantes ont été élaborées pour être discutées lors de ce Sommet. Je voudrais souligner à nouveau que ces propositions ont été élaborées dans le cadre de l'Acte constitutif.

RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE L'UNION AFRICAINE ET SES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

132. Je voudrais souligner le rôle essentiel des CER dans la mise en œuvre globale du processus de réforme institutionnelle en cours. Au cours de l'année dernière, je me suis employé à interagir de manière plus significative avec les CER et Mécanismes régionaux à travers leurs Secrétaires exécutifs respectifs.

133. Le Protocole sur les relations entre l'UA et les CER et le Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé entre l'UA et les CER/Mécanismes régionaux contiennent de nombreuses dispositions visant à assurer une coopération et une collaboration plus étroites entre l'UA et les CER/Mécanismes régionaux. Bien que des progrès aient été accomplis dans leur mise en œuvre, nombre de dispositions doivent encore être concrétisées. En outre, les réunions au niveau des chefs exécutifs ne jouissent pas du niveau de participation approprié, réduisant ainsi leur capacité à prendre des décisions et à agir comme le moteur d'un agenda continental véritablement coordonné impliquant tant l'UA que ses entités régionales.

134. Au vu de l'appel lancé par la Conférence de l'Union pour une répartition plus claire des tâches entre l'UA et les CER, dans le cadre du processus de réforme, je me propose de prendre des mesures urgentes pour renforcer les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux. À cet égard, je me propose également de transformer les Bureaux de liaison existants de l'UA auprès des CER, qui se concentrent actuellement exclusivement sur la paix et la sécurité, en Délégations permanentes auprès des CER couvrant l'ensemble de l'agenda de l'UA. En parallèle, des mesures seront prises pour assurer une plus grande implication des CER/Mécanismes régionaux dans le travail quotidien de la Commission. J'attends avec intérêt le soutien des États membres aux mesures envisagées.

RENFORCEMENT DU MULTILATÉRALISME ET DES PARTENARIATS

135. Je note avec appréciation les avantages que l'Union a continué de tirer de ses divers partenariats bilatéraux et multilatéraux. Cependant, je voudrais également souligner la nécessité pour notre Organisation de tirer parti de ces partenariats pour devenir une force efficace dans la promotion du multilatéralisme et la réalisation d'un ordre international juste et équitable, respectueux du droit international et de l'égalité souveraine entre tous les États membres.

136. Les perspectives de paix, de sécurité et de développement de l'Afrique sont intimement liées à l'état du système multilatéral. L'Afrique a beaucoup à gagner d'un ordre mondial régi par le droit international, dans lequel les décisions d'importance globale sont prises de manière collective. Au cours des dernières décennies, l'ordre multilatéral a fourni des biens tangibles à l'Afrique, y compris à travers des réponses globales aux conflits et aux crises humanitaires, ainsi qu'à travers la coopération dans la lutte contre les pandémies et le changement climatique. L'Afrique a également contribué à la promotion de normes internationales sur les droits de l'homme, l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, la prévention du génocide et des crimes contre l'humanité et la lutte contre l'impunité.

137. Au cours des dernières années, la Commission a entrepris un examen de tous ses partenariats, afin de déterminer lesquels d'entre eux servent les intérêts de l'Union. Cet exercice a inclus une Retraite conjointe entre la Commission et le COREP, au Caire, en décembre dernier. L'agenda multilatéral de l'Afrique est inextricablement lié à l'existence d'une Organisation des Nations unies forte et impartiale, agissant en partenariat avec l'UA et ses CER. La signature, en avril 2017, du Cadre conjoint UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité a jeté des bases solides pour le partenariat et la coopération entre les deux organisations. Le Cadre conjoint UA-Nations unies traduit la réaffirmation par les Nations unies que l'UA est un partenaire stratégique clé dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

138. Le partenariat stratégique UA-Nations unies dans le domaine de la paix et la sécurité est vital pour les deux organisations. Mais ce partenariat ne peut réaliser ses promesses que s'il est soutenu par le Conseil de sécurité des Nations unies et la contribution croissante de l'UA et des CER/Mécanismes régionaux au maintien de la paix et de la sécurité régionales reconnue. Je continuerai à exhorter la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à faire sien le

principe du partage des charges en apportant à l'Union un financement prévisible, durable et flexible pour les opérations de soutien de la paix entreprises avec le consentement du Conseil de sécurité.

139. Je suis encouragé par les mesures prises en 2016 et 2017 par l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal en tant que membres africains non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, pour promouvoir la position de l'UA sur cette question à travers l'adoption de deux résolutions sous les présidences du Sénégal et de l'Éthiopie, respectivement. J'attends avec intérêt de nouveaux progrès à cet égard. La Commission, en collaboration avec toutes les parties prenantes, œuvrera à obtenir, cette année, une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le principe de l'utilisation des contributions mises à recouvrement des Nations unies pour le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA mandatées par le Conseil de sécurité. Tout en félicitant les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies - la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale - je les encourage à rester résolus et cohérents dans la promotion des priorités et des préoccupations de l'Afrique au niveau de cet organe.

140. Pour compléter leurs efforts dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'UA et les Nations unies prévoient de conclure un Cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 sur le développement durable. Il est attendu que ce Cadre facilite l'intégration des deux Agendas dans les politiques de planification nationales des États membres et contribue positivement au développement de l'Afrique. Il devrait également permettre de minimiser la duplication, d'optimiser l'utilisation des ressources et de mobiliser le soutien des acteurs internes et des partenaires au développement.

141. A la suite de la tenue réussie du cinquième Sommet UA-UE, la prochaine étape importante du partenariat UA-UE concerne les arrangements qui succéderont à l'Accord de partenariat Cotonou. L'Accord de Cotonou entre l'UE et 78 pays africains, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) expirera en février 2020. Cet Accord est un traité juridiquement contraignant qui couvre le commerce et la coopération au développement, et inclut avec une dimension politique. Depuis 2007, la Stratégie conjointe Afrique-Europe a complété le champ d'application de l'Accord de Cotonou. L'UE prévoit qu'un accord post-Cotonou remplacerait les deux instruments (Accord de Cotonou et Stratégie conjointe).

142. La Commission a été chargée par les Organes de décision de faciliter une Position africaine commune, et les travaux sont en cours sur la base d'un document élaboré par le Groupe africain à Bruxelles, coordonné par la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. La Position africaine commune sera construite sur la base d'un partenariat entre deux blocs indépendants et souverains, qui s'engagent à défendre leurs valeurs, leurs réglementations et instruments respectifs, et qui cherchent à maximiser leurs intérêts, s'éloignant ainsi d'une relation donateur-bénéficiaire. Tout instrument de coopération avec l'Europe doit promouvoir les objectifs africains, tels qu'énoncés dans l'Agenda 2063, qui a été largement harmonisé avec l'Agenda 2030. De même, tout accord de libre-échange est le bienvenu aussi longtemps qu'il complète et renforce la Zone continentale de libre-échange.

143. Nous espérons que tout nouvel accord fera entièrement confiance aux institutions africaines et investira dans celles-ci, car cela est essentiel pour la prochaine phase du développement de l'Afrique. Comme nous l'avons précisé dans des déclarations publiques, ainsi que dans la récente Déclaration du cinquième Sommet UA-UE, l'Afrique doit être traitée comme une seule entité dans sa coopération avec l'Europe. Dans le même temps, la Commission reconnaît que davantage de travail et d'efforts sont nécessaires pour intégrer de manière appropriée les régions qui, à l'origine, ne faisaient pas partie de l'Accord de partenariat de Cotonou.

144. Les dirigeants africains ont créé l'UA en tant qu'Union des États membres pilotée par les Africains et assumant sa présence en tant que force dans les affaires mondiales. L'UA doit, par conséquent, faire preuve de leadership en ce qui concerne le multilatéralisme et décider, par elle-même, quel type de multilatéralisme sert le mieux les intérêts du continent. À maintes fois, il a été démontré que l'Afrique dans son ensemble est plus forte lorsque les États membres parlent d'une seule voix. Cet impératif est, par conséquent, d'une importance capitale pour l'Union pour en faire un acteur mondial et non plus un sujet des constantes préoccupations de la communauté internationale et de sollicitude humanitaire. L'ordre multilatéral mondial est sous tension, car quelques grands pays semblent se détourner du multilatéralisme et se tourner de plus en plus vers l'intérieur. En tant que principal bénéficiaire d'un ordre mondial et multilatéral, l'UA a un rôle à jouer dans la promotion du multilatéralisme. C'est dans ce contexte la Commission a organisé sa retraite annuelle des médiateurs à N'Djamena sur le thème du multilatéralisme, et entend en faire un axe stratégique de ses activités dans les années à venir, y compris en organisant une conférence internationale sur ce sujet en 2018.

Non-prolifération des armes de destruction massive

145. L'UA soutient depuis longtemps que les armes de destruction massive (ADM) constituent une grave menace pour la sécurité et la stabilité mondiales. L'adhésion universelle aux régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération permettra de renforcer leur efficacité et leur autorité, et de promouvoir les mesures de transparence et de confiance nécessaires aux États parties. La mise en œuvre efficace des régimes multilatéraux permettra de se prémunir contre les menaces sécuritaires croissantes et complexes auxquelles l'Afrique et le reste du monde sont confrontées, y compris la prolifération de réseaux de trafiquants et de groupes terroristes, tout en favorisant également la coopération internationale et en garantissant des avantages égaux pour tous les États s'agissant des applications pacifiques des sciences et technologies nucléaires, chimiques et biologiques en appui au développement socio-économique.

146. Cinquante-quatre États africains ont adhéré au Traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un nombre égal d'États africains ont également signé le Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), entré en vigueur en 2009. En juillet 2017, la majorité des États membres ont voté en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et à ce jour dix-sept l'ont signé.

147. C'est dans ce contexte que je voudrais rappeler que, le 15 juillet 2015, mon prédécesseur, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, avait salué l'Accord entre la République islamique d'Iran et le « P5 + 1 », composé des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Allemagne, ainsi que de l'UE, sur le Plan d'action global conjoint concernant le programme nucléaire iranien, conclu à Vienne, en Autriche, le 14 juillet 2015. Elle avait noté que l'Accord représentait un triomphe pour la diplomatie multilatérale et une manifestation du bien-fondé du principe du règlement pacifique et négocié des différends internationaux. Dans le même contexte, le 15 octobre 2017, et à la suite de la décision des États-Unis d'Amérique de ne pas certifier le Plan d'action global conjoint, j'ai réitéré le plein appui de l'UA à l'Accord, à l'instar, au demeurant, de nombreux autres membres de la communauté internationale, et j'ai félicité toutes les parties qui ont réaffirmé leur attachement à cet instrument essentiel, dont la mise en œuvre a été vérifiée par l'Agence internationale de l'Energie atomique. En notant que le Plan d'action a contribué de manière significative à la stabilité régionale et a renouvelé la confiance de la communauté internationale dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les cadres multilatéraux, j'ai souligné la nécessité de ne ménager aucun effort pour la promotion continue d'approches multilatérales, comme la voie la plus viable et efficace pour surmonter les défis mondiaux. Dans l'intervalle, le 7 octobre 2017, j'ai publié un communiqué de presse saluant l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2017 à la Campagne internationale pour l'Abolition des armes nucléaires (ICAN), ayant à l'esprit l'engagement de longue date de l'Afrique en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION SUR L'ARCHIPEL DES CHAGOS

148. Je voudrais également rappeler que la Conférence, à travers sa résolution Assembly/AU/Res.1 (XXVIII) adoptée lors de sa vingt-huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en janvier 2017, a exprimé son soutien total à la demande de la République de Maurice au niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, en vue d'assurer l'achèvement de la décolonisation de son territoire. Le 22 juin 2017, l'Assemblée générale des Nations unies, à travers sa résolution 71/292 (2017), a décidé massivement de demander à la Cour internationale de justice (CIJ) de rendre un avis consultatif sur les « conséquences juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965 ».

149. Le 14 juillet 2017, et conformément à la demande de l'Assemblée générale, la CIJ a rendu une ordonnance fixant la date du 30 janvier 2018 comme délai pour le dépôt de déclarations sur la question à la Cour, et le 16 avril 2018 comme délai pour que les États et organisations ayant présenté des déclarations écrites soumettent des observations sur les autres déclarations écrites. À cet égard, la Commission a envoyé, le 6 décembre 2017, une note verbale exhortant tous les États membres désireux de fournir des informations pertinentes sur la question devant la CIJ à soumettre des déclarations écrites à la Cour avant le 30 janvier 2018, en appui à l'appel à la décolonisation totale du territoire de la République de Maurice. J'exhorte les États membres à continuer d'apporter un soutien total à Maurice. De son côté, la Commission a présenté une requête à la Cour demandant l'autorisation de présenter une communication conformément à l'article 66 du Statut de la CIJ. À cette fin, la Commission a mis en place une équipe d'avocats africains pour l'aider à préparer sa soumission.

MAINTENIR LA SOLIDARITÉ AFRICAINE AVEC LA PALESTINE

150. La solidarité avec le peuple palestinien est une position de longue date pour l'UA. Depuis ma prise de fonction, j'ai continué de suivre de près la situation. Je suis profondément préoccupé par l'impasse complète qui caractérise le processus de paix. Le 6 décembre 2017, à la suite de la décision du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, j'ai publié un communiqué dans lequel j'ai exprimé mon regret quant à cette décision, notant qu'elle ne fera qu'accroître la tension dans la région et au-delà, et compliquer la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. J'ai réitéré la solidarité de l'UA avec le peuple palestinien et notre soutien à sa quête légitime d'un État indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, dans le cadre des résolutions et décisions pertinentes de l'UA et des Nations unies.

CONCLUSION

151. Alors que nous entamons une nouvelle année, je voudrais souligner que nous avons parcouru un long chemin au cours des douze mois écoulés pour relever de nombreux défis auxquels notre continent est confronté. Cependant, nous pouvons et devons faire plus. Les défis auxquels nous sommes confrontés ne sont pas insurmontables, mais ils requièrent une attention urgente et ciblée, un engagement accru et une volonté politique renouvelée. Ceci est rendu encore plus impératif par les incertitudes actuelles qui affectent le système multilatéral.

152. Pour ma part, permettez-moi de réitérer l'engagement de la Commission et le mien propre à continuer de servir les intérêts supérieurs de notre Union, tels qu'articulés dans les décisions des organes compétents. À cet égard, il est crucial d'assurer la synergie requise entre décisions et actions, en particulier sur le programme de réforme, si essentiel pour bâtir une Union efficace et performante, capable de répondre aux besoins de nos populations. Je suis résolu à continuer à travailler avec vous dans le même esprit de dévouement aux idéaux de notre Union dans la période à venir.

2018-01-26

Introductory Note of the Chairperson of the Commission to the Annual Report on the Activities of the African Union and Its Organs

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8422>

Downloaded from African Union Common Repository